

4659814

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/02/2020
Retour Préfecture : 17/02/2020



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 28 novembre 2019

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 28 novembre 2019

1 - Délégations de vote.....	4
2 - Désignation des secrétaires de séance.....	4
3 - Communications du Président.....	5
4 - Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2019. Approbation.....	9
5 - Décisions du président. Compte-rendu.....	9
28 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions. 4e répartition. Jeu-concours Étudier à Amiens. Règlement. Convention. Avenant.	10
29 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. Marchés N°12.75.029/BAT14, BAT15, BAT16 et N° 17.75.058/BAT16MN. Entreprise SATELEC. Protocole transactionnel.	11
6 - Rapport sur la situation en matière de développement durable d'Amiens Métropole. Année 2019.....	12
7 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Année 2019.....	14
8 - Débat d'Orientation Budgétaire. Exercice 2020.	17
46 - Amiens. ZAC Intercampus. SEM Amiens Aménagement. Rétrocession de parcelle cadastrée section LV n°239. Stade Delaporte.....	32
9 - Budget annexe Crématorium. Tarification des prestations. Année 2020.	32
10 - Frais administratifs recours dommages aux domaines. Année 2020.....	33
11 - Contribution à la sécurité des personnes et des biens dans les Hortillonnages. Mise à disposition gracieuse d'une barque motorisée à la Police Nationale. Convention.....	33
12 - SPL Amiens Développement. Entrée du Département de la Somme au capital. Modification des statuts.....	34
13 - Délégation de service public pour l'exploitation de l'usine de méthanisation d'Amiens Métropole. Choix du délégataire.	34
14 - Qualité de l'air. Actions spécifiques pour le suivi des nuisances olfactives et l'implication citoyenne en faveur de la qualité de l'air. Association ATMO Hauts-de-France. Subvention. Convention.	38
15 - Crédits Dotation Politique de la Ville. Année 2019. Convention.....	38
16 - Contrat de ville d'Amiens Métropole. Programmation 2019. 3ème répartition. Convention et avenant.	39
17 - Contrat de Ville d'Amiens Métropole. Avenant. Protocole d'engagements renforcés et réciproques.....	40
18 - Schéma Directeur de la Signalisation Directionnelle sur le territoire d'Amiens Métropole. Approbation.	40
19 - Voies d'Intérêt communautaire. Régularisation suite aux évolutions d'usage. Proposition de classement et de déclassement.	41
20 - Poulainville. Aménagement de la rue Irénée Deflesselle. Fonds de concours. Convention.....	41

21 - Saleux. Aménagement de la route de Conty (RD8). Fonds de concours. Convention.....	41
22 - Salouël. Réaménagement de route de Rouen. Indemnisation amiable de commerces en réparation de préjudices subis. Protocoles transactionnels.....	42
23 - Amiens. BHNS. Commission Indemnisation. Protocoles transactionnels.....	42
24 - Rencontres de la Recherche et de l'Innovation 2019. Convention de partenariat entre l'Agence Régionale de Développement et d'Innovation des Hauts-de-France (Hauts-de-France Innovation Développement), Amiens Métropole, la CCI Amiens Picardie et Amiens Cluster. Convention.....	43
25 - centre d'exposition et de congrès mégacité. procédure de dsp. déclaration sans suite de la procédure de mise en concurrence.....	43
26 - Centre d'expositions et de congrès Mégacité. Principe de création d'une DSP transitoire.....	44
27 - Syndicat Mixte du Val d'Avre. Liquidation. Convention.....	44
30 - Association Finances Gestion Évaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE). Adhésion. Année 2019.....	44
31 - Délégation de service public. Exploitation de réseau de transport urbain de l'agglomération amiénoise. Rapport annuel. Année 2017.....	45
32 - Renouveau de la billettique interopérable d'Amiens métropole. Protocole transactionnel.....	46
33 - Dreuil-lès-Amiens. Intérêt communautaire. Convention de remboursement..	47
34 - Pont-de-Metz. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Conventions d'occupation du domaine public.....	47
35 - Saveuse. Intérêt communautaire. Convention de remboursement.....	47
36 - Amiens. Direction Régionale des Affaires Culturelles Haut-de-France. Dépôt d'une défense de mammoth au Jardin archéologique de Saint-Acheul. Convention de partenariat.....	48
37 - Association Ombelliscience. CIAP d'Amiens Métropole. Convention de partenariat.....	48
38 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Convention de coopération documentaire avec la Bibliothèque nationale de France.....	49
39 - Conservatoire à Rayonnement Régional. Mise en place des Classes Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.) et préparation de la demande d'agrément auprès du Ministère de la Culture. Signatures de conventions inter-établissements.....	49
40 - Institut National des Recherches Archéologiques Préventives. Convention-cadre.....	49
41 - Maison de Jules Verne. Gestion des Entreprises et Administrations. Bureau des Étudiants. Don.....	50
42 - Maison du Théâtre. Prix ado de théâtre contemporain 2019-2020. Convention.....	50
43 - Musées d'Amiens. Reliefs de bois polychromé du XVIe siècle. Convention de dépôt entrant avec le Musée de Cluny, Musée National du Moyen Age et le Musée National de la Renaissance.....	51
44 - Parc zoologique. Partenariat avec le lycée d'enseignement agricole privé Saint Joseph. Année scolaire 2019-2020. Convention.....	51
45 - Querrieu. Intérêt communautaire. Convention de remboursement.....	52
47 - Vœux. Questions orales.....	52

La séance est ouverte à 18 H 03.

M. GEST : Je déclare la séance ouverte.

1 - DÉLÉGATIONS DE VOTE.

M. GEST : Je vais porter à votre connaissance les délégations de vote :

M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Valérie DEVAUX	donne pouvoir à	Mme Nedjma BEN-MOKHTAR
Mme Marion DOURNEL-GARAT	donne pouvoir à	M. Julien HERNANDEZ
Mme Florence LAPA	donne pouvoir à	M. Serge LEFEUVRE
M. Philippe POIRET	donne pouvoir à	M. Éric CAPRON
M. Philippe THÉVENIAUD	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	Mme Nathalie DEVÈZE
M. Thomas HUTIN	donne pouvoir à	Mme Marion LEPRESLE
Mme Maryse LION-LEC	donne pouvoir à	Mme Françoise BERGER
M. Édouard DUSSART	donne pouvoir à	M. Dominique EVRARD
M. Jean-Marc JOVELET	donne pouvoir à	M. Denis DHONDT
Mme Maria TREFCON	donne pouvoir à	M. Georges DUFOUR
Mme Françoise ROUSSEL	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
M. Didier CARDON	donne pouvoir à	M. Jacques LESSARD
M. Hugues DE FRANCQUEVILLE	donne pouvoir à	M. Dominique DE WITASSE-THÉZY
M. Daniel ABET	excusé	
Mme Esthel ALLAIS	excusée	
Mme Chantal LANGLACÉ	excusée	

M. GEST : Il y a un autre pouvoir, Monsieur LESSARD ? Pardon ? Monsieur CARDON qui vous donne pouvoir à vous ? D'accord. Il n'y a plus d'autres pouvoirs dans la salle ? Si, il y en a encore un.

M. DE WITASSE-THÉZY : Oui : Hugues DE FRANCQUEVILLE à Dominique DE THÉZY.

M. GEST : Monsieur DE FRANCQUEVILLE à ?

M. DE WITASSE-THÉZY : À Dominique DE THÉZY.

M. GEST : À Dominique DE THÉZY. C'est noté ? Merci. C'est tout ? Très bien.

DONT ACTE

2 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

M. GEST : Est-ce que Madame FINET est là ? Oui. Est-ce que Madame Margaux DELÉTRÉ est présente ? Pour l'heure, je ne la vois pas. Donc, Monsieur Vladimir MENDÈS-BORGÈS ? Je ne le vois pas. Monsieur Pierre SAVREUX, que je vois, qui est donc, à sa grande joie, secrétaire adjoint de cette séance. Ça ne se fait pas par acclamation quand même. Bien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT.

M. GEST : Je vous rappelle que le prochain conseil métropolitain se réunira le jeudi 19 décembre prochain à 18 heures ici même.

Les points 28 et 29 présentés par Olivier JARDÉ seront traités après le point 5 et le dossier de Guillaume DUFLOT sera évoqué après la DOB.

Est-ce que Madame HAMADI est là ? Je ne la vois pas. Oui. Très bien ! Je vais donner la parole à Sonia HAMADI. Il y avait une demande ancienne qui, je crois, était de Madame LEC ou de... De Madame LEC, sur la clause sociale, et j'ai demandé à Sonia HAMADI de faire un point sur ce dossier.

MME HAMADI : Effectivement. Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, effectivement, lors du conseil d'administration du 19 septembre, Madame LION-LEC était intervenue au sujet de la clause d'insertion et avait montré quelques inquiétudes concernant l'application de la clause d'insertion. Elle vous avait notamment interpellé sur la stratégie mise en œuvre sur notre territoire et s'interrogeait sur les retombées de ce dispositif.

Comme s'y était engagé le vice-président DELARUE, un bilan annuel a bien été présenté lors de la commission politique de la ville du mois d'octobre. La présentation de ce bilan a permis de lever les inquiétudes énoncées et les échanges que nous avons eus ont permis de démontrer que la dynamique engagée portait ses fruits. Voici dans les grandes lignes le bilan de la clause et les perspectives à venir.

Comme vous le savez, la clause d'insertion est une disposition juridique du code de la commande publique qui permet aux collectivités d'imposer aux entreprises soumissionnaires de réserver un pourcentage ou un minimum d'heures travaillées à des publics en insertion (allant de 5 % à 15 % des heures travaillées selon les marchés).

La clause d'insertion est appliquée sur notre territoire d'Amiens Métropole depuis 2008 par tous les maîtres d'ouvrage du programme de la rénovation urbaine, via le Plan local d'application de la charte d'insertion. Et depuis 2010, tous les marchés de travaux de la ville d'Amiens et d'Amiens Métropole, en dehors du PNRU, qui peuvent en être l'objet y sont donc assujettis.

Le pilotage et la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale est assuré par le service emploi-insertion. Celui-ci coordonne, tout d'abord, l'aspect technique de la clause (c'est-à-dire l'introduction de la clause, l'assistance aux entreprises sur le volet technique, la mise en relation avec Pôle Emploi, le suivi de l'engagement des entreprises), et il joue aussi un rôle d'interface entre les maîtres d'ouvrage, les entreprises, Pôle Emploi et les acteurs de l'insertion.

Je tiens à souligner l'excellent partenariat qu'Amiens Métropole et la ville ont noué avec Pôle Emploi sur ce dispositif. C'est en effet Pôle Emploi qui assure le suivi de toute la procédure relative à la création des offres d'emploi, la diffusion de celles-ci, le sourcing et la centralisation des candidats auprès des entreprises.

À ce titre, j'attire également votre attention qu'Amiens est la première ville de France à avoir mis en place un partenariat efficace et rigoureux avec Pôle Emploi ; le modèle amiénois est un modèle qui s'exporte sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, en région Rhône-Alpes, et Amiens est souvent sollicitée pour expliciter sa démarche.

C'est d'ailleurs ainsi qu'une délégation de la SNCF "réseaux", composée de 18 personnes, se rendra à Amiens le 18 décembre pour rencontrer le service et ses partenaires de proximité de manière à pouvoir échanger sur la procédure mise en œuvre à Amiens.

Il faut également souligner que l'expertise apportée par le service emploi insertion permet de mettre en œuvre la clause pour de nouveaux acheteurs publics et privés, tels que le Ministère de la Défense, le Ministère de la Justice, la SNCF, l'UGAP et le groupe FREY, dont le service emploi-insertion a assuré la mise en œuvre et l'accompagnement.

Par exemple, en ce qui concerne le chantier de construction du centre commercial « Shopping promenade », nous avons pu contractualiser une convention emploi avec un groupe privé dans laquelle FREY s'est engagé sur un volume d'heures dédié à l'insertion. Tout comme pour l'État, qui ne possédant pas de facilitateur de clause à l'échelle du territoire, vient s'appuyer sur notre facilitateur pour mettre en œuvre la clause inhérente à leur propre marché sur notre territoire.

Qu'en est-il du bilan 2018 ?

- 86 000 heures ont été réalisées via Amiens Métropole, la Ville d'Amiens, le Ministère de la Justice, de la Défense, SEM Aménagement, la Maison du CIL, la SNCF, l'UGAP, etc.
 - Ø Via 37 marchés publics et privés pour 40 entreprises soumissionnaires,
 - Ø 68 offres d'emploi siglées clause d'insertion ont été créées par Pôle Emploi,
 - Ø 2 marchés ont été mutualisés avec le Département.

Sur les 86 000 heures réalisées, cela s'est traduit pour 116 demandeurs d'emploi par :

- 36 contrats de professionnalisation,
- 4 contrats d'apprentissage,
- 23 CDI,
- 17 CDD,
- 30 mises à disposition via des entreprises de travail temporaire d'insertion,
- 6 contrats via les entreprises de travail temporaire classiques,
- 4 chantiers en sous-traitance avec l'entreprise d'insertion, Les Astelles.

Ainsi, la clause d'insertion est majoritairement qualifiante et diplômante, créant de véritables parcours pour des personnes éloignées de l'emploi.

En ce qui concerne le public bénéficiaire de la clause :

- 30 % du public bénéficie du RSA ou de l'allocation de solidarité spécifique,
- 31 % des jeunes ont accès à la clause,
- 51 % du public sont issus de nos quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- 12 % ont + de 50 ans.

Donc, les préoccupations de Madame LION-LEC, si j'ose dire, sont levées, puisque parmi ses interrogations, elle s'interrogeait notamment sur l'accès des publics des QPV et des jeunes sur la clause d'insertion.

Parmi les chantiers significatifs, nous pouvons citer les opérations suivantes :

- Le chantier de « la Citadelle » qui a couvert 87 000 heures réalisées,
- L'opération privée « Shopping Promenade » : 7 000 heures réalisées,
- Et pour le BHNS : 15 000 heures réalisées.

S'agissant maintenant de la collaboration en cours avec les structures de l'IAE, nous avons engagé, depuis 2017, une démarche de rapprochement avec les structures d'insertion. Deux tiers de l'offre du département de la Somme se situent sur le Grand Amiénois, ce qui donne une certaine légitimité à Amiens et Amiens Métropole pour intervenir sur le champ de l'IAE, notamment dans son champ de compétence : le développement économique.

À la demande du GRIEP et de ses représentants, Madame le Maire d'Amiens avait rencontré à deux reprises ses représentants, et à l'occasion de ces échanges et au regard des difficultés énoncées, un groupe de travail a été constitué, avec pour objectif de mettre en œuvre les moyens d'un dialogue renouvelé et dynamique, facteur de changements dans les relations partenariales entre Amiens et Amiens Métropole et les structures de l'IAE notamment sur les problématiques d'insertion en général et les réponses innovantes attendues pour y répondre. Et l'une des réponses consistait justement à développer la clause d'insertion dans le cadre des marchés réservés, ce qui a conduit à la place de deux DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), en 2019.

Le premier, afin de familiariser ces structures aux procédures requises pour répondre aux marchés publics.

Le deuxième, pour permettre la réalisation d'une plaquette de présentation de l'offre de services des structures de l'IAE, qui a abouti dans la continuité de ce travail à la création du CLUB IAE.

Dans ce contexte, et pour la première fois dans l'histoire de la collectivité, Amiens Métropole a saisi l'opportunité offerte par le code de la commande publique pour mettre en place des marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique de notre territoire.

Ainsi, en 2019, Ozange et les Astelles se répartissent 5 lots géographiques pour des lots de nettoyage de vitrerie. Deux de ces lots ont été attribués à Ozange (ex-Ménage Service).

En 2019 également, un second marché réservé a été lancé. Celui-ci est dédié à la peinture et les structures d'insertion locales comme STAAJ, les Astelles et APREMIS ont choisi d'y répondre en groupement.

Qu'en est-il maintenant des perspectives ?

La prochaine étape vise à élaborer une charte de coopération locale avec les structures de l'IAE afin de mieux définir le rôle et les missions de chacune des parties concernées, de structurer un plan d'action cohérent et adapté aux besoins du territoire en termes d'offre d'emploi, tout en prenant en compte évidemment le contexte lié au développement économique.

Pour tendre vers cet objectif, nous avons convenu avec Pôle Emploi, la DIRECCTE, la Région, le Département et le GRIEP de consolider un socle sur lequel nous sommes tous d'accord, à savoir :

- Inscrire la clause dans une logique plus qualitative des parcours d'insertion des demandeurs d'emploi,
- De travailler très en amont sur une programmation annuelle, afin de mieux connaître les besoins des entreprises et donc de former et de qualifier les demandeurs d'emploi,
- De diversifier le public bénéficiaire des clauses en l'ouvrant davantage aux femmes, c'est-à-dire de féminiser des emplois jusqu'alors réservés aux hommes, mais aussi aux jeunes, et bien sûr de renforcer le suivi de ces publics,
- Enfin d'accompagner la mise en œuvre des 145 000 heures d'insertion prévisionnelles de la nouvelle Charte ANRU,

- Et de travailler en synergie avec la DIRECCTE, qui a validé en décembre 2018 son plan pour l'insertion par l'activité économique, en permettant à Amiens Métropole de siéger au CDIAE.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, les éléments de réponse qu'il me semblait nécessaire de vous apporter. J'ai dit, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci, chère collègue. Nous avons ainsi donné les précisions qui étaient attendues par Madame LION-LEC.

Puisqu'on en est toujours au point 3, je vous dis un mot parce que ça a été publié, donc je pense que tout le monde a vu qu'à l'occasion de la venue du Président de la République et avec sa « bénédiction », j'ai pu rencontrer le président nouveau de la SNCF sur un certain nombre de sujets concernant Amiens Métropole.

D'abord, évidemment, le dossier du barreau TGV, où le président de la SNCF a confirmé les termes de la lettre du Président de la République, s'agissant de l'horizon 2025 pour la mise en œuvre, non pas du chantier, mais l'utilisation du barreau, l'enquête publique devant se terminer en 2021. Et donc, l'engagement du Président de la République est de débiter les travaux avant la fin de son mandat qui s'achève en 2022.

Le deuxième sujet, c'était la desserte de moins en moins favorable de la gare TGV Haute-Picardie. De ce côté-là, je pense qu'il n'y a pas beaucoup de merveilles à attendre sur l'amélioration, peut-être sur la desserte en autocar parce que celle-ci a fondu comme neige au soleil, un petit peu au rythme des suppressions des arrêts de certains TGV en gare Haute-Picardie.

Nous avons par ailleurs traité aussi le dossier du parking de Longueau qui est, chacun le sait, dans un état assez lamentable. Et compte tenu que le conseil régional avait fait part de son intention de participer financièrement à des travaux, si nous décidions d'en mener, sachant que j'avais déjà eu l'occasion de le dire précédemment, si nous confions la réalisation de ces travaux à Gares & Connexions, la filiale de la SNCF qui s'occupe des gares, ça supposera que le parking devienne payant et nous avons toujours refusé cette hypothèse-là. Donc là, il y a une proposition commune Région/Amiens Métropole qui est à définir plus précisément, mais sur laquelle nous avons dû, là encore, demander à la SNCF de faire preuve quand même de compréhension, car si on fait des travaux sur un parking qui pour l'heure leur appartient, ça n'est pas pour payer en plus une redevance qu'ils avaient prévu de nous faire payer. Donc, je pense qu'ils ont convenu, lors d'une réunion technique d'hier ou d'avant-hier, avec d'ailleurs une consigne qui avait été donnée par le président FARANDOU, qu'effectivement il n'y aurait pas de paiement d'une quelconque redevance.

Et puis le quatrième sujet, j'essaie de le retrouver, c'était... Ah oui ! Amiens-Paris, bien sûr, la ligne Amiens-Paris. Un certain nombre de dispositions vont être mises en œuvre qui n'amèneront que bien sûr une progression de l'état actuel des liaisons Amiens-Paris, mais répartie dans le temps. La principale étant l'installation d'un PC à la gare du Nord qui est destiné, progressivement, à redonner un peu de priorité à la ligne Amiens-Paris qui, aujourd'hui, comment dirais-je, accumule retards, suppressions de trains, etc. Donc, nous avons fait comprendre au président nouveau de la SNCF que cette situation n'était pas tolérable pour Amiens, car la ligne Amiens-Paris est fondamentale sous bien des aspects.

Voilà l'essentiel. Pardon ? Oui, c'est vrai que nous avons aussi évoqué, d'une part, le pont Barni, car le pont Barni, nous devons y faire des travaux, en 2020, d'étanchéité, mais nous savons aussi que des travaux beaucoup plus lourds seront nécessaires dans un délai de 4 à 5 ans et nous discutons avec la SNCF Réseau pour qu'ils puissent éventuellement prendre une part du

financement de ce qui est évalué, aujourd'hui, à de l'ordre de 10 millions €, sans doute aussi avec une réduction du dimensionnement du pont actuel parce qu'il n'est plus fréquenté comme avant. Il n'y passe plus que les bus et les taxis. Mais il se trouve que jusqu'à présent, une jurisprudence constante laissant à la charge des collectivités propriétaires de la voie l'ensemble des frais de remise en état faisait que la SNCF s'est arc-boutée, jusqu'à présent, sur cette jurisprudence. Nous avons fait valoir un certain nombre d'arguments, y compris d'ailleurs en justice, des experts ont été nommés, et nous avons donc ré-évoqué ce sujet avec le président de la SNCF.

Et puis, nous avons aussi souhaité relancer le dossier de la gare Saint-Roch parce qu'il nous est apparu évident que, par exemple, un certain nombre de nos concitoyens pourraient très bien prendre le train à la gare Saint-Roch pour aller à Paris. Ça permettrait d'alléger à la fois la gare du Nord et la gare de Longueau, et de rendre une activité plus importante à la gare Saint-Roch. C'est un sujet sur lequel manifestement la SNCF a eu l'air intéressée. Donc, on avait aussi le souci, à cet endroit-là, de pouvoir faire un genre de plateforme multimodale à l'endroit où il est situé. Donc, ce débat est relancé.

Voilà rapidement les quelques informations que je souhaitais vous dire, mais vous aviez pu en lire sans doute l'essentiel dans votre quotidien régional ou entendre ça à la radio ou sur les antennes de France 3 Picardie. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce point de la visite, des conséquences de la visite du Président de la République.

DONT ACTE

4 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2019. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du 24 octobre a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Si vous n'avez aucune remarque à formuler, je vous propose de l'adopter. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce point ? Non. On peut considérer qu'il est adopté ? Parfait. Sonia HAMADI peut donc éteindre son micro.

MME HAMADI : Désolée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 17 octobre et le 14 novembre dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées par délibération du 17 avril 2014.

Avez-vous des remarques à formuler ? Oui, je vous en prie.

MME BERGER : Oui. Alors, deux décisions ont attiré mon attention, notamment la mise à disposition de parcelles agricoles, comme on l'a vue passer assez souvent. Là, il s'agit de parcelles agricoles à Saint-Sauveur où il est stipulé qu'elles devraient être cultivées avec du blé et du colza. J'ai déjà posé une question à ce sujet précédemment : ne peut-on pas aussi demander à ce qu'il y ait une limitation des pesticides parce que c'est quand même assez proche des habitations ?

Autre décision : j'ai vu... Pardon ?

M. GEST : Rien, je vous en prie.

MME BERGER : Autre décision : j'ai vu qu'il était prévu une évolution de la maintenance du logiciel de facturation de l'eau. Comme ça a été demandé aussi plusieurs fois, est-ce que cette évolution permettra le paiement mensuel des factures d'eau ? Puisque mon expérience aux commissions du CCAS montre que ça faciliterait grandement le paiement de ces factures.

M. GEST : Alors, sur ce deuxième point, nous avons effectivement étudié des possibilités d'aménagement parce qu'à l'évidence, aujourd'hui, les deux factures annuelles ne donnent pas satisfaction. Donc, on regarde si on peut faire au moins mieux que deux dans l'année. En revanche, je pense qu'un paiement mensuel, pour l'instant, n'est pas envisageable techniquement.

Pour la première question, j'avoue que ça m'a échappé un peu les... Vous parlez de terrains à Saint-Sauveur ? C'est route de Saint-Sauveur, parce que Saint-Sauveur n'appartient pas à la communauté d'agglomération.

MME BERGER : Oui, oui, bien sûr. Route de Saint-Sauveur, oui.

M. GEST : D'accord. À mon grand regret d'ailleurs, vous le savez, parce que je pense que ça devrait y figurer, comme la commune d'Argœuves. Je vais peut-être radoter un peu sur ce sujet, mais ça ne fait pas de mal de le répéter.

Comment dirais-je... En ce qui concerne ce sujet-là, je ne suis pas en mesure de vous répondre tout de suite. On vous fournira les éléments de réponse après parce que là j'avoue que je n'ai pas bien en tête ce dossier-là.

Y a-t-il d'autres remarques sur le PV du 24 octobre ? Non ? Non. C'est sur les décisions du président. Je vais y arriver. Les décisions du président, pas d'autre(s) remarque(s) ? Est-ce qu'on peut considérer qu'elles sont prises en compte ? Voilà ! Très bien.

DONT ACTE

28 - PROJETS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. SUBVENTIONS. 4E RÉPARTITION. JEU-CONCOURS ÉTUDIER À AMIENS. RÈGLEMENT. CONVENTION. AVENANT.

M. GEST : Le point 5 est passé. Je donne la parole à Olivier JARDÉ pour le point n° 28.

M. JARDÉ : Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, il s'agit de la quatrième et dernière répartition des subventions à l'enseignement supérieur et donc il y a trois dossiers.

Le premier dossier concerne le Forum du Lycéen et de l'Étudiant qui aura lieu le 16 et 18 janvier prochain à Mégacité. L'année dernière, il avait regroupé 28 000 visiteurs et 300 exposants et il est un élément important dans le choix des élèves de 1^{ère} et de Terminale.

Ce forum est gratuit, les parents peuvent accompagner les élèves et donc nous vous proposons une subvention à la hauteur de 17 000 €.

Le deuxième dossier, c'est le fait qu'Amiens Métropole ait un stand d'informations et on veut proposer un jeu-concours intitulé « Étudier à Amiens » et pour lequel les gagnants auront un abonnement au cinéma Saint-Leu. La somme globale envisagée est de 150 €.

Enfin, le troisième dossier est un avenant à la convention, qu'on a déjà votée, sur les Entrepreneuriales en Picardie. Il y avait un échelonnement des versements, c'est-à-dire qu'il y avait 50 % et 35 %, et il manquait dans la délibération les 15 % restants. Et donc, je vous propose de les ajouter.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui.

M. HADOUX : Oui, merci. Oui, simplement, ça ne donne pas tellement envie d'étudier à Amiens, 150 € seulement pour un jeu... Ça aurait été un petit peu plus abondé, ça n'aurait été que meilleur, à mon avis.

M. JARDÉ : C'est un jeu et on a des billets de cinéma au cinéma Saint-Leu.

M. GEST : Je ne suis pas persuadé que l'intérêt pour les études soit uniquement lié à cela, enfin j'espère que non. À moins que René ANGER le considère. Voilà. Je suis même persuadé que les étudiants ont d'autres préoccupations quant à la progression qu'ils peuvent effectuer dans leurs cours à l'université.

Pas d'autre(s) question(s) ? Très bien. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 - RÉALISATION D'UN PÔLE UNIVERSITAIRE À LA CITADELLE. MARCHÉS N°12.75.029/BAT14, BAT15, BAT16 ET N° 17.75.058/BAT16MN. ENTREPRISE SATELEC. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. JARDÉ : Le chantier de la Citadelle, on le sait tous, c'est un beau projet mais un projet complexe. Je vous ai déjà passé des dossiers pour le règlement des marchés. Celui d'aujourd'hui concerne l'électricité avec l'entreprise SATELEC.

Il y avait trois marchés : un premier marché d'électricité, un deuxième de sécurité incendie, un troisième d'images et un marché complémentaire de 140 170 €.

La durée globale d'exécution des travaux était de 30 mois à compter du 16 juillet 2013.

Or, la réception de l'ouvrage a été prononcée le 23 mars 2018, c'est-à-dire avec un retard de 26 mois.

L'entreprise SATELEC a été rencontrée à plusieurs reprises afin d'aboutir à une transaction préservant les intérêts des deux parties, c'est-à-dire de l'entreprise et d'Amiens Métropole.

Au total, il a été conclu que l'entreprise SATELEC aurait dû percevoir, au titre de son marché et de ses avenants, 5 057 196 € TTC, mais ne percevra que 4 624 432 € TTC après application partielle, partielle, j'insiste bien, des pénalités. L'entreprise SATELEC ne percevra que 388 826 € sur les 1 398 183 € de travaux supplémentaires réclamés.

M. GEST : Merci. Voilà, comment dirais-je, un protocole transactionnel, probablement le dernier d'ailleurs, si ce n'est ce qui risque de nous opposer à l'entreprise LÉON GROSSE qui ne sera, ne se conclura pas par un protocole transactionnel, compte tenu de l'importance des problèmes que nous avons rencontrés.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Non. Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'AMIENS MÉTROPOLE. ANNÉE 2019.

M. DESSEAUX : Ce rapport, qui vous a été transmis, fait le point donc sur la situation d'Amiens Métropole en matière de développement durable pour l'année 2019.

Il a un caractère réglementaire et il expose notre action en réponse aux enjeux essentiels que sont, bien entendu, la lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, l'épanouissement humain à travers le cadre de vie, la santé, l'éducation, l'emploi, la promotion de la cohésion sociale et de la solidarité entre territoires et entre générations, et enfin, le développement des modes de consommation et de production responsables.

Avant tout, ce rapport permet de faire le bilan des nombreuses opérations menées par Amiens Métropole au regard de nos engagements pris notamment dans le cadre de l'Agenda 2030.

Notre plan d'actions pour le développement durable d'ici 2030 est décliné en trois volets : un territoire sobre et producteur d'énergie propre, un territoire nourricier qui soigne la terre et les gens, un territoire de lien et de partage. Et compte tenu du volume du rapport 2019, comme vous avez pu le constater, j'ai choisi, au regard des trois orientations précitées, de mettre en avant les actions suivantes.

Pour le premier volet consacré au territoire sobre et producteur d'énergie propre, un cadre stratégique a été posé, basé sur plusieurs plans-cadres : le pacte plan d'action pour la transition énergétique issu de la démarche Cit'ergie après obtention du label Cap Cit'ergie, la stratégie REV3 et la feuille de route pour l'autonomie énergétique.

Parmi les actions, on peut noter la mise en service du réseau BHNS électrique, mais également la rénovation du bâti métropolitain soutenue donc par les primes certificats d'économie d'énergie, le lancement d'une stratégie énergétique de notre patrimoine et de deux outils : d'une part, la thermographie aérienne désormais accessible à tous, et dès fin novembre, bien entendu, comme vous en avez entendu parler, le cadastre solaire, tous deux au service des particuliers, soit pour économiser l'énergie, soit pour en faire l'autoconsommation.

Enfin, la plateforme LAURE dont les nombreux déplacements sur le territoire témoignent donc de l'aide apportée aux habitants dans leurs projets. Ce service mis en place en 2016, et de plus en plus sollicité, deviendra prochainement un guichet unique de l'habitat avec le soutien de la Région Hauts-de-France.

La qualité de l'air reliée à la fois à la santé et au climat apparaît comme une problématique essentielle. Face donc à l'intérêt croissant du public et des décideurs, l'action de suivi est de plus en plus élaborée. Outre le bilan territorial annuel produit, l'édition de cartes et de modélisations des pollutions et un effort de communication tous supports, ATMO Hauts-de-France mène des recherches poussées sur la caractérisation des particules, les pesticides dans l'air et assure le suivi des nuisances olfactives.

Pour le volet consacré au territoire nourricier, la stratégie de la trame verte et bleue, qui est bien établie, s'est poursuivie en action de renfort aux continuités écologiques. Valoriser le rôle d'infrastructures vertes qui est le réseau de chemins et pour certains, leurs plantations de haies champêtres en essences locales, en cours notamment au sud-ouest de l'agglomération. Mais

également renforcer le rôle de la trame nocturne avec en finalité l'adaptation de l'éclairage public ou privé pour répondre ensemble aux enjeux d'énergie, sécurité et biodiversité.

La communication est et sera un atout pour la réussite du projet.

Dans ce même esprit, la labellisation RAMSAR qui conforte notre objectif de métropole verte et bleue prenant activement en compte les Hortillonages, pour lesquels nous avons rétabli une association syndicale, mais aussi en termes d'actions notre soutien aux programmes mis en place par le Conservatoire des espaces naturels de Picardie qui intervient en faveur de la gestion écologique des espaces naturels présents sur notre territoire, comme le Fond Mont Joye, le Grand Marais de Blangy, la réserve nationale naturelle de Boves, de même avec l'Office des forêts pour la gestion des massifs boisés, comme Frémontiers, Magneux et Fau-Timon.

Concernant l'indispensable ressource en eau, sa protection passe par une gestion patrimoniale des différents réseaux, la conformité des conditions de production et de distribution de l'eau potable et d'épuration des eaux usées avant le retour au milieu naturel, et fait l'objet de toutes les attentions grâce notamment à de nombreux indicateurs de suivi.

Pour le volet consacré au territoire de lien et de partage, les enjeux sont vastes en ce domaine, concernant l'habitat avec le prochain PLH et la politique de la ville, Amiens Métropole étant également délégataire pour les aides publiques accordées à la construction et à la réhabilitation. Mais aussi concernant la mobilité et le cadre de vie, l'amélioration du partage des espaces publics qui implique de nouveaux et nombreux aménagements tant à Amiens, Étouvie, Saint-Maurice, rue Jean Moulin, que dans les communes, dont Longueau, par exemple.

L'information des citoyens sur l'environnement est également un objectif important et fait l'objet d'opérations annuelles bien établies, comme le cycle des Rendez-vous planète – il y en avait un cette semaine d'ailleurs, en début de semaine – et le programme destiné au public scolaire où sont abordées les principales thématiques de développement durable.

Enfin, la consommation responsable et la gestion des déchets sont particulièrement mises en avant avec le plan local de prévention des déchets ménagers 2018-2024, mais aussi l'amélioration des collectes, le plan économie circulaire et le renouvellement de l'opération familles « Zéro gaspi, zéro déchet ».

Voici donc résumés de manière non exhaustive les éléments qui méritaient, à nos yeux, d'être mis en exergue au titre de l'année 2019.

Cependant, ce rapport met également en perspective notre stratégie sur le long terme initiée en 2014 pour répondre aux enjeux du développement durable à la fois au plan local mais également à l'échelle planétaire, que ce soit en matière d'environnement, d'eau, de climat, de qualité de l'air, de ressources naturelles ou encore de biodiversité. Ces actions, auxquelles il faut ajouter la volonté d'atteindre l'autonomie énergétique en 2050, témoignent de notre ambition forte en faveur d'un développement harmonieux et soutenable de ce territoire.

Je vous remercie de votre attention.

M. GEST : Merci, cher collègue. Y a-t-il des observations, des questions sur ce rapport 2019 ? Non. Pas de question(s) particulière(s) ? Très bien.

Donc, il s'agit de prendre acte de ce rapport sur la situation du développement durable qui d'ailleurs me donne l'occasion, parce que c'est quand même une démonstration de l'ensemble des

mesures que nous prenons dans ce domaine, de dire que nous venons d'avoir, pendant deux jours, une autre illustration de ce que l'on peut imaginer en matière de développement durable et spécifiquement d'énergie avec notre premier colloque sur le principe d'Amiens ville autonome en énergie en 2050. Alors, j'ai lu, un peu avec stupeur ce matin, qu'on avait réussi à trouver dans la salle, sur les 330 personnes inscrites au colloque, une personne qui trouvait que cette démarche était complètement utopique. Il en fallait une. Bon. Elle a été particulièrement mise en valeur. C'est dommage que l'on n'ait pas pensé à aussi interroger celle qui a un autre regard, dépolitisé, sur ce que la ville d'Amiens et la métropole peuvent faire dans ce domaine. C'est dommage, mais c'est ainsi.

En tout cas, je pense pouvoir dire, sous couvert de Benoît MERCUZOT qui suivait plus particulièrement ce colloque, qu'il s'est passé très convenablement et que ça a été encore une occasion de donner un coup de projecteur sur ce qui est fait depuis quelques années maintenant dans ce domaine et qui bien sûr nous oblige, pour les années à venir, collectivement, et donc ça n'est pas, comment dirais-je, une démarche qui se veut une démarche de communication. C'est une démarche qui se veut progressive et avec un objectif somme toute peut-être qui peut paraître à certain(s), je ne sais pas s'il faut le mettre au pluriel, particulièrement ambitieux, mais qui est aussi quelque chose de raisonnable quand on agit à 30 ans de distance.

Voilà la remarque que je souhaitais faire au passage.

DONT ACTE

7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. ANNÉE 2019.

MME FOURÉ : Ce n'est pas parce que je suis une femme que je présente le dossier, mais parce que je suis en charge du personnel et que c'est traditionnellement l'élu en charge du personnel qui présente ce dossier.

Conformément à la loi du 4 août 2014, précisée par le décret du 24 juin 2015, je vous invite à prendre acte du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, puisqu'on le dit dans ce sens-là. C'est par ordre alphabétique : femmes d'abord, hommes après. Bon. C'est un petit trait d'humour, excusez-moi, Messieurs.

Ce rapport comporte l'état des lieux et le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines, des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée ; mais aussi le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; et pour finir les politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Donc, je voudrais vous rappeler que la fonction publique en France est composée à 62 % de femmes et représente 20 % de l'emploi en France. Elle a donc un rôle structurant à jouer et se doit d'être exemplaire.

La collectivité d'Amiens Métropole est dans cette dynamique avec, au 31 décembre 2018, quasiment 52 % de femmes sur des postes permanents avec une moyenne d'âge des agents féminins de 48,23 ans. La moyenne d'âge de la collectivité, c'est 47,7 ans. Donc les femmes, c'est un petit peu plus âgé en moyenne. Elles exercent principalement dans les filières techniques et administratives.

Sur 208 recrutements au titre de l'année 2018, 46,6 % de femmes ont été recrutées (- 10 points par rapport à 2017), mais 46,6 % d'entre elles l'ont été sur des postes d'encadrement (+ 10 points par rapport à 2018). Je prends beaucoup de précautions en vous donnant ces chiffres-là parce qu'évidemment d'une année sur l'autre on peut avoir des modifications substantielles. Si une année, on recrute, par exemple, beaucoup d'agents dans les espaces verts, on va avoir peu de femmes recrutées, et si l'année suivante on recrute beaucoup d'agents dans les écoles, eh bien, on va avoir là, au contraire, beaucoup de femmes.

Le salaire moyen d'Amiens Métropole est de 1 915 € : 1 813 € pour les femmes et 2 018 € pour les hommes. L'écart s'explique notamment par le fait que les femmes sont plus nombreuses dans la catégorie C, par le fait aussi qu'il existe des régimes indemnitaires plus favorables dans certaines filières où la part des hommes et des femmes n'est pas la même, les parcours personnels et individuels avec des interruptions de carrière parce que, comme vous le savez, un certain nombre de femmes arrêtent de travailler pendant quelques années lorsqu'elles ont de jeunes enfants.

En 2018, 96 agents sont partis en retraite, dont 51,04 % de femmes. L'âge moyen de départ en retraite est de 62 ans chez les femmes, sachant qu'au sein de la fonction publique l'âge moyen de départ est établi à 61,4 ans.

Alors s'il était des éléments à retenir, je vous indiquerais une représentation quasi-identique entre les hommes et les femmes parmi les effectifs avec un taux de féminisation légèrement supérieur à la moyenne nationale dans les trois cadres d'emploi. Et je voudrais faire remarquer qu'il y a un équilibre femmes-hommes dans toutes les catégories de nos agents, que ce soient les catégories C comme B ou A. Une forte stabilité de l'emploi chez les agents féminins. Un recrutement féminin qui reste dynamique en 2018, notamment sur les postes d'encadrement. Un déroulement de carrière quasi-égalitaire entre les femmes et les hommes. Les postes à temps non complet majoritairement occupés par des agents féminins. Enfin, un travail à temps partiel plutôt féminin.

Voici pour un rapide focus sur ce dossier.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des observations, questions sur ce rapport ? Oui. Je vous en prie, Madame.

MME BERGER : Oui. Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, comme Madame LION-LEC et moi-même l'avons déjà fait remarquer en conseil municipal d'Amiens, ce rapport ne s'est pas enrichi qualitativement par rapport à celui de 2018, si ce n'est évidemment les chiffres qui ont été actualisés. Pas enrichi alors que toutes les opinions s'accordent à dire que dans ce domaine il est indispensable de se perfectionner parce qu'on est loin de la perfection, en France comme à Amiens.

Alors, en conseil municipal, je pointais le manque du nombre de vacataires aussi bien pour les hommes que pour les femmes du reste. Madame le Maire, vous m'aviez alors répondu que vous ne pouviez pas me dire s'ils étaient compris dans les 3 197 agents du rapport et depuis j'ai eu la réponse : ce rapport ne les inclut pas.

Donc, il est logique que sur la diapo 11, si vous voulez la regarder, qui est intitulée « mobilité et recrutement », la phrase qui était dite en 2018 – alors, je cite la phrase – : « La collectivité poursuit ses efforts afin de favoriser l'intégration des personnels en situation précaire », cette phrase ne figure plus et elle est remplacée par : « La collectivité poursuit ses efforts pour favoriser la stabilisation des personnels ».

Alors, toujours sur cette diapositive, une autre remarque. Vous nous dites qu'un des objectifs, c'est d'augmenter la quotité horaire des agents, ce qui en soi semble être une bonne chose, surtout, comme vous le précisez, que les femmes sont surtout dans l'animation et la vie scolaire et restauration. Encore une fois, pour améliorer la stabilisation de certaines – c'est une question que j'ai déjà posée – n'envoie-t-on pas des vacataires pour servir de bouche-trou ? Ce qui serait quand même un petit peu dommage.

Une autre remarque. Vous parliez des temps partiels. Alors effectivement, on nous dit dans le rapport que 90 % des temps partiels sont le fait de femmes. Cependant, lorsque l'on rapporte ces temps partiels au nombre de femmes à temps partiel, ça ne fait que 8 % des femmes qui travaillent à temps partiel. Je vous répète : le temps partiel. Ce qui est un pourcentage relativement faible par rapport à celui des trois fonctions publiques où il est de 23 %. Alors, je ne veux pas imaginer que cette diminution de temps partiels par rapport au pourcentage national serait due à des refus de temps partiels par des chefs de service ou des directions, mais ça vous pouvez sans doute nous le dire.

D'autre part, je vois une disparition, par rapport au rapport 2018, de la mise en œuvre d'un plan de sensibilisation aux troubles psychosociaux ou alors la sensibilisation a été complètement faite et ce n'était plus la peine de la renouveler.

Donc, vous l'aurez compris, j'insiste sur le rôle de ces vacataires précaires qui sont souvent précaires depuis de nombreuses années pour certaines. Je sais que les différentes mandatures n'ont pas toujours été exemplaires sur ce sujet. Mais c'est pourquoi j'aurais aimé que dans les conclusions de ce rapport, il figure une lutte contre la précarité de certains postes féminins, mais je comprends bien que cela ne pouvait pas être puisqu'effectivement cette précarité ne figure plus dans ce rapport.

Je vous remercie.

M. GEST : La parole est à Brigitte FOURÉ.

MME FOURÉ : Quelques éléments.

Donc, je vous répondrai tout d'abord, comme je l'ai fait au conseil municipal, que je suis toute prête à entendre vos remarques et à étoffer, les années qui viennent, le dossier de manière à ce qu'il soit plus, comment dirais-je, plus complet, plus transparent, plus tout ce que vous voudrez. Donc, n'hésitez pas à faire part des souhaits que vous avez, Madame LION-LEC et vous-même, puisque je connais la sensibilité de Madame LION-LEC sur le sujet. N'hésitez pas. On essaiera dans toute la mesure du possible d'améliorer la présentation et d'améliorer surtout le fond de ce dossier, comme on a pu le faire les années précédentes, en tenant compte d'ailleurs de vos précédentes remarques parce qu'après tout on est plus intelligents à plusieurs que tout seul et donc aucun problème évidemment pour étoffer le dossier.

Quelques éléments... Alors, sur les risques, je vais prendre à l'envers de vos questions. Sur les risques psychosociaux, bien sûr, c'est un sujet qui est pris en considération et qu'on continue à prendre en considération. Qu'il soit noté ou pas dans le document qui vous a été donné dans le cadre de ce rapport n'y change rien. Bien entendu, nous sommes extrêmement attentifs à ce sujet-là. Je vous rappelle que, à côté d'un service des ressources humaines, nous avons un service qui est dédié... comment... un pôle santé au travail qui est donc extrêmement important et qui existe et qui est autonome, indépendant de la direction des ressources humaines, ce qui n'est pas le cas dans toutes les collectivités ou dans toutes les entreprises.

Ensuite, vous rassurer en ce qui concerne le temps partiel. Non, bien sûr, il n'y a pas de refus de temps partiels qui est formé. Lorsqu'un agent le demande, eh bien dans toute la mesure du possible, on lui attribue un temps partiel, on l'autorise à faire un temps partiel, comme on essaie de développer aussi le télétravail avec plus ou moins de difficultés parce que ce n'est pas nécessairement facile, mais de la même façon on cherche à répondre aux attentes des agents. C'est bien normal.

Enfin, en ce qui concerne la stabilisation des personnels, il ne vous échappe pas qu'il y a un certain nombre d'agents qui commencent à travailler dans la collectivité souvent en remplacement de personnels qui sont souffrants et ensuite, je pense en particulier aux dames de service dans les écoles, puisque le personnel qui est visé dans le document reprend l'ensemble des personnels qui sont étiquetés Amiens Métropole, même si ce sont des agents qui ne travaillent que pour la ville d'Amiens. C'est la raison pour laquelle je prends l'exemple des personnels des écoles. Donc, des dames vont être en quelque sorte testées sur des remplacements de quelques semaines pour remplacer des personnes qui sont malades et ensuite, souvent, ce qui se passe, c'est qu'on a des postes qui sont à 20 heures, 22 heures, 25 heures/semaine et donc c'est d'abord sur des postes de ce genre que les agents sont positionnés quand il est possible de les stabiliser. Et ensuite, au fur et à mesure que le temps passe, il est vrai que ces personnes cherchent à postuler sur des emplois à temps complet et c'est ainsi que les choses s'organisent souvent dans notre collectivité. Mais l'objectif est bien évidemment de stabiliser le personnel, donc dans tous les domaines, en faisant en sorte que les agents qui le souhaitent puissent travailler, le cas échéant, sur des emplois à temps complet parce que c'est le seul moyen, dans la plupart des cas, d'avoir des possibilités de subvenir vraiment à ses besoins.

Je vous précise aussi qu'on essaie de faire en sorte que les postes qui sont pourvus, les postes permanents qui sont pourvus correspondent à des réels besoins de la collectivité. C'est ainsi que nous nous adaptons dans un certain nombre de domaines. Je pense aux agents du service des déchets ménagers, je pense aux agents des espaces verts, je pense aux agents qui travaillent dans les centres de loisirs. C'est toujours en fonction des besoins de la collectivité que nous essayons d'adapter les choses, mais tout en ayant le souci de faire en sorte de dé-précariser et de stabiliser les personnels qui donnent satisfaction.

M. GEST : Merci. D'autres observations ? Non. Donc, il nous appartient, là encore, de prendre acte de ce rapport.

DONT ACTE

8 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE. EXERCICE 2020.

M. MERCUZOT : Mes chers collègues, le moment est venu pour nous de débattre des orientations budgétaires, avant le mois prochain de débattre du budget lui-même pour l'année 2020.

Et avant même de débiter mon propos, je voudrais évidemment remercier le directeur des finances qui se trouve là-haut, dans la régie, mais qui fait bien plus que cliquer sur un bouton pour que les diapos défilent au bon moment, et je voudrais, en le remerciant, remercier l'ensemble du service des finances qui, vous l'imaginez bien, en cette période de fin d'année, comme en toute période de fin d'année d'ailleurs, est particulièrement accaparé par ce travail budgétaire.

Alors, assez classiquement, je vous propose d'envisager les différents points qui vont nous permettre de voir, d'abord, comment le projet de loi de finances envisage non pas nos propres perspectives budgétaires mais les perspectives budgétaires des collectivités territoriales dans leur ensemble, comment nos ressources fiscales sont prévues pour évoluer. Le point important qui

concerne la contractualisation financière avec l'État et puis la façon dont nous souhaitons nous prémunir contre l'effet ciseaux, ce qui nous permettra d'envisager les différentes trajectoires budgétaires sur les budgets principaux : le budget principal évidemment et puis les budgets annexes les plus significatifs du point de vue de leur poids financier.

D'abord, concernant les perspectives du projet de loi de finances – c'est un point qu'on peut garder en tête et on voit bien que c'est au fond vérifiable sur une très longue période –, on peut constater que les administrations publiques locales, bien loin d'être en déficit, en réalité ont un fonctionnement qui aboutit, au contraire, à ce qu'elles tirent d'une certaine façon un bénéfice. Ce qui veut dire qu'en réalité les administrations publiques locales se désendettent alors que, on le voit, l'État, lui, continue à avoir un endettement, chaque année, supérieur, puisque, on le voit, la projection pour 2022 concernant les administrations publiques centrales est un déficit de l'ordre de 3 %, alors que pour les administrations publiques locales, dont nous sommes évidemment, c'est plutôt un bénéfice de 0,6 %. Voilà pour un premier élément.

Le deuxième élément concerne les principaux indicateurs économiques qui sont prévus par ce projet de loi de finances.

On voit que pour 2020 le taux d'inflation est attendu à 1,4%, que le taux de croissance du PIB est attendu, est prévu à 1,3%. Et un autre élément qui est intéressant, c'est celui que nous connaissons, mais dont les spécialistes nous prédisent qu'il va durer encore plusieurs années : ce sont les taux particulièrement bas puisque vous voyez bien que sur l'ensemble des taux, nous sommes en dessous, nous sommes très proches de 0, voire même en deçà de 0. Alors, il y a des règles qui font que jusqu'à présent nous n'avons pas encore emprunté à moins quelque chose, mais enfin nous sommes à 0,2 dans certains cas de figure.

Un élément évidemment important pour nos collectivités territoriales qui est confirmé par la loi de finances pour 2020, qui n'est encore qu'un projet de loi de finances, mais dont les débats ont quand même avancé significativement puisque ce projet de loi de finances a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce qui est donc confirmé, c'est la suppression de la taxe d'habitation et vous le voyez, pour l'année 2020, donc l'année à venir, 80 % des foyers ne paieront plus la taxe d'habitation et pour les 20 % des foyers restants, eh bien la suppression sera totale en 2023. Elle commencera en 2021, se poursuivra en 2022 et les foyers ne paieront plus la taxe d'habitation. Il n'en demeure pas moins que la taxe d'habitation continuera à exister pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

On voit donc que nous allons nous trouver dans une situation tout à fait nouvelle par rapport à aujourd'hui, une situation nouvelle qui va nous amener, par définition, à ne plus percevoir de taxe d'habitation et notamment pour notre communauté d'agglomération, ce que prévoit le projet, la réforme fiscale à venir, c'est que les 8 milliards € que les EPCI, à l'échelle nationale bien entendu, ne perçoivent plus, ne percevront plus de la taxe d'habitation, eh bien les 8 milliards € seront compensés par une fraction de recettes de TVA, donc un impôt, une taxe nationale, dont l'État nous reversera une partie pour nous garantir la perte de recettes résultant de la suppression de la taxe d'habitation.

Évidemment, vous imaginez bien, et nous en avons assez longuement parlé lors de la commission des finances, que ce bouleversement de la fiscalité locale ne va pas sans soulever des difficultés, des interrogations d'ailleurs, encore beaucoup d'interrogations à ce stade, et naturellement des inquiétudes parce que c'est quand même une des quatre taxes qui était fondamentale pour nos collectivités qui est en train de disparaître, et je vous que Monsieur GUÉANT opine à mes propos et je m'en réjouis.

Quant aux impacts de tout cela pour Amiens Métropole, il faut juste souligner, et il est bon de ne pas l'oublier, que depuis les baisses drastiques de dotations décidées à partir de 2014, sous le précédent septennat, des baisses de dotations qui n'existent plus aujourd'hui, mais qui aujourd'hui on sait bien que les dotations n'augmentent pas, elles ne baissent pas, elles stagnent pratiquement à l'euro près. Et quand on ajoute ce que nous n'avons pas perçu depuis 2013, pour notre communauté d'agglomération, vous voyez que le montant est quand même particulièrement significatif : c'est plus de 71 millions € que nous n'avons pas perçus. Ce qui veut dire que la réforme fiscale qui s'annonce pour les années à venir intervient dans un contexte où d'ores et déjà nos finances ont été assez largement bousculées par les décisions prises sous le précédent septennat.

Concernant... quinquennat, pardonnez-moi. C'est vrai. Concernant le précédent quinquennat, effectivement. Concernant l'évolution de... un vieux réflexe. Un vieux réflexe. Le septennat a duré quand même assez longtemps par rapport au quinquennat. Je referme la parenthèse.

L'évolution de nos ressources fiscales doit être considérée avec les éléments suivants. Nous allons évidemment maintenir les taux de fiscalité et cela nous permet progressivement de revenir, j'allais dire, dans la bonne moyenne des différentes agglomérations auxquelles nous nous comparons habituellement.

On peut relever d'ailleurs que cette année 2019 – cela nous est donné par l'Observatoire des collectivités territoriales – a vu certaines des collectivités territoriales baisser leurs taux, ce qui ne s'était pas vu dans les années précédentes où plutôt les taux avaient eu tendance à augmenter. Je vous rappelle que pour nous les taux n'ont absolument pas été bougés et cela nous permet progressivement de retomber, de retourner à la moyenne des autres collectivités. Vous voyez que concernant la taxe d'habitation sur la ville centre, la ville d'Amiens, et notre communauté d'agglomération, nous arrivons désormais à la 11^e place. On était plus haut dans le tableau, il y a quelques années. Concernant le foncier bâti, nous arrivons à la 8^e place et nous étions, là encore, plus haut dans les années précédentes. Le foncier non bâti, vous le voyez, nous sommes vraiment dans la moyenne la plus basse, mais on sait bien que financièrement il ne représente vraiment pas grand-chose pour notre collectivité. Et le plus intéressant, c'est la contribution foncière des entreprises qui montre que là, bien loin de nous situer dans le haut du tableau, ce qui pourrait être dommageable pour l'attractivité de notre territoire, nous nous trouvons dans une moyenne, mais plutôt dans le bas, dans la moyenne basse. Voilà. Vous voyez qu'on est à 26,83 et que nous faisons partie, de ce point de vue-là, d'une bonne dizaine de collectivités qui vont de 26 à 27 globalement.

Voilà donc pour un élément, enfin survolé évidemment, concernant nos ressources fiscales, mais nous pourrions y revenir le cas échéant, si vous le souhaitez, durant le débat.

Un point qu'il ne nous faut pas ignorer, c'est évidemment celui de la contractualisation financière avec l'État. Vous savez en effet que nous avons signé avec l'État un contrat au titre duquel nous nous engageons à ce que nos dépenses de fonctionnement n'augmentent pas de plus de 1,25 % par an. Vous avez les chiffres qui apparaissent là et qui montrent que pour 2018, nous avons été, sans grande difficulté, dans les clous de ce contrat, si vous me permettez l'expression, et que ce contrat étant calculé à partir de la base 2017, le montant que nous n'avons pas utilisé, la marge que nous n'avons pas utilisée, c'est autant de marge que nous retrouvons pour les années à venir en 2019 et puis naturellement en 2020.

Pour autant, il faut constater que nos activités évoluent et que notamment nous avons versé une participation supplémentaire pour l'équilibre du budget transports, ce qui s'explique assez aisément au regard des montants très importants en investissement que nous avons réalisés. Nous avons en

effet versé 3 millions € en 2019 au lieu de 1 million € en 2018. Donc, vous voyez 2 millions €, ça fait pratiquement la marge que nous n'avions pas utilisée.

Et puis, il faut évidemment prendre en compte la part supplémentaire qu'occasionne le fonctionnement de cette nouvelle et très belle piscine, de ce nouveau et très beau centre aquatique que constitue Aquapôle et qui, chaque année, nous rajoute 900 000 €.

Nous sommes donc en discussion avec l'État pour que cela, pour que ces éléments nouveaux, et notamment exceptionnels concernant le versement d'équilibre au budget transports, puissent ne pas être comptabilisés dans l'augmentation de 1,25 %. Et c'est d'ailleurs pour cela que lors du prochain conseil d'Amiens Métropole, et de façon exceptionnelle dans cette collectivité, nous aurons l'occasion de vous présenter, de vous proposer au vote une décision modificative n° 2 qui consistera à faire en sorte que la subvention d'équilibre au budget annexe transports 2019 ne figure pas dans la section de fonctionnement, mais figure dans la section d'investissement, ce qui permettra, au regard des règles – tout cela est un peu technique, je vous l'accorde – mises en œuvre par la DGFIP, de permettre que cette subvention d'équilibre ne soit pas prise en compte dans le calcul des 1,25 % annuels.

Je vous rappelle, mais je pense que vous l'avez tous en tête, que si jamais nous étions amenés à ne pas respecter ce 1,25 % annuel, l'année d'après nous subirions une sorte de pénalité puisque notre dotation serait diminuée de 75 % du dépassement qui serait constaté. Et je vous rappelle, si là encore vous l'aviez oublié, que si nous n'avions pas signé, nous aurions été quand même soumis à cette contrainte du 1,25 % et qu'en cas de dépassement la pénalité, d'une certaine façon, n'aurait pas été de 75 % du dépassement mais de 100 % du dépassement. Donc, en toute hypothèse, nous ne pouvons... Enfin voilà, nous avons eu raison de signer ce contrat.

Concernant une des perspectives dont il faut absolument se détourner, c'est celle que vous connaissez bien naturellement : c'est celle de l'effet ciseaux, c'est-à-dire cette hypothèse qu'il faut absolument rejeter, Monsieur GUÉANT effectivement, où nos recettes croiseraient nos dépenses. Et du même coup, nous devons constater qu'un point mérite une attention toute particulière : c'est celui de la maîtrise de la masse salariale.

On doit constater, et on le sait bien, que ce que l'on appelle classiquement le Glissement Vieillesse Technicité ou encore le fameux dispositif PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) amène automatiquement une augmentation de la masse salariale. Et quand on parle d'une masse qui initialement pèse 139 millions €, naturellement même une augmentation de 1 % pèse, le calcul est vite fait, 1 340 000 €. Et ce que l'on constate, c'est qu'en 2019, nous anticipons une réalisation, une augmentation de cette masse salariale de 1,1 %, ce qui pèsera 1 580 000 €. Je parle là des comptes 2019, mais on peut faire, au fond, le même calcul, d'une certaine manière, pour 2020. Et cela montre bien l'attention qu'il nous faut porter à cette question de l'évolution de la masse salariale.

Pourquoi se prévenir contre l'effet ciseaux ? Parce que si celui-là, si cet effet devait se vérifier, c'est évidemment notre capacité d'investissement qui serait dangereusement mise en cause. Or, cette capacité d'investissement, elle est particulièrement nécessaire, notamment au regard de la politique très volontariste que nous avons menée durant tout ce mandat et qui nous permet, encore en 2020, de mobiliser des sommes importantes.

Et parmi les principaux investissements, je vous laisse regarder ce qui est indiqué là, je pense que c'est écrit suffisamment gros pour que vous puissiez le lire, mais quand même quelques opérations qui apparaissent comme particulièrement significatives. D'abord, la création de la médiathèque d'Étouvie pour des crédits de paiement de 1 200 000 €. Le projet de modernisation du zoo pour

6 millions €. La restructuration du Colvert pour 3 millions € ou encore des travaux sur les structures sportives à hauteur de 2 300 000 €. Et je m'en voudrais d'oublier le domaine de la culture et je vais donc citer, pour ne prendre que cet exemple-là, la création de la nouvelle scène pour les musiques actuelles pour un montant de 1 800 000 €.

Nous continuons à investir tel que notre programmation pluriannuelle des investissements l'avait prévu et évidemment pour financer nos investissements, en tout cas une partie d'entre eux, nous sommes amenés à emprunter, et le taux moyen pondéré de cet emprunt, de nos emprunts, est particulièrement excellent. Cela rejoint un des premiers graphiques où on voit bien que les taux d'intérêt actuellement sont particulièrement bas. On voit que le taux moyen pondéré est à peine plus de 1 %. L'encours de la dette d'Amiens Métropole, au 1^{er} janvier 2019, était de 288 millions € pour l'ensemble des budgets. Je dis bien pour l'ensemble des budgets. Et on voit que l'annuité de la dette, pour 2020, est estimée à 20 millions € et c'est évidemment un chiffre qui doit retenir notre attention et dont nous devons nous assurer, notamment dans la façon dont les budgets des années à venir seront conduits, notamment dans les projections qui vont être faites, qui vont vous être présentées dans un instant, que cette annuité n'augmentera pas, qu'elle ne dépassera pas ce seuil de 20 millions € pour le budget principal.

Et on en arrive donc au fond à ce qui est naturellement l'élément sans doute essentiel de ce débat d'orientation budgétaire et je vous propose donc de regarder ces simulations. Alors voilà, dans sa sagesse, le directeur des finances avait bien prévu que le tableau complet serait à peu près illisible de là où vous êtes et il a donc procédé à un tableau simplifié. Juste quelques éléments concernant le budget principal.

D'abord, il prévoit une participation aux budgets annexes et donc à l'équilibre du budget transports de 3,5 millions en 2020 et puis après, de façon égale, de 2 millions chaque année.

Il prévoit également une augmentation de la masse salariale de 1 % par an. Vous voyez donc que c'est plus que ce que nous avons fait dans les années précédentes, mais malgré tout, ce n'est pas une augmentation particulièrement sensible de la masse salariale au regard des éléments que j'ai indiqués tout à l'heure.

Et vous voyez de la même façon que dans ces conditions et parce qu'un certain nombre de réformes de fonctionnement de notre collectivité sont en cours et qu'elles vont nous permettre d'obtenir des économies sur nos dépenses de fonctionnement, nous sommes en situation, dans les années à venir, de maintenir un niveau d'investissement qui évidemment ne sera pas aussi important que celui que nous avons connu ces dernières années. Mais nous allons retrouver, c'est en tout cas ce que propose le tableau, ce que proposent les projections qui vous ont été communiquées, ce qui est proposé, un niveau d'investissement égal à celui de la période antérieure à notre mandature, au fond de la période qui va de 2003 à 2013. Nous étions sur une moyenne d'investissement de 36 millions € et les chiffres qui vous sont proposés là nous amènent à une moyenne d'investissement sur la période, donc 2020-2024, de 36,4 millions €. Et ce qui est intéressant, et c'est pourquoi ces chiffres méritent d'être regardés et non seulement regardés, mais d'une certaine façon d'être gardés en tête pour être exécutés le moment venu, c'est qu'ils nous permettent de retrouver un taux d'autofinancement supérieur à 50 %.

Et nous avons fait le choix durant ces dernières années d'investir fortement, ce qui a fait que notre taux d'autofinancement a été inférieur à 50 %. Notre endettement a donc augmenté de façon significative, nous le savons. Et le fait de retrouver un taux d'autofinancement très largement supérieur à 50 % nous permet, dans un premier temps, de ne pas dépasser ce cap des 20 millions d'annuité de la dette et puis, juste après cette période, de retrouver une annuité qui baissera tout en maintenant notre capacité d'investissement à un montant qui est habituel dans cette collectivité.

Voilà pour le budget principal.

Concernant les budgets annexes, et vous savez que pour notre collectivité, un certain nombre de budgets annexes ont un poids financier important. Il faut donc les évoquer.

C'est d'abord le budget annexe transports. Les projections qui sont présentées là sont fondées sur des hypothèses particulièrement prudentes en matière d'augmentation des recettes, notamment en matière d'augmentation du produit du versement transport, puisqu'on prévoit seulement, si je puis dire, 1 % par an. On peut penser que raisonnablement l'augmentation du produit sera un peu plus importante, mais par souci de rigueur nous avons plutôt tablé sur 1 % par an.

Je ne reviens pas sur la subvention d'équilibre provenant du budget principal.

Et quant aux dépenses, il faut noter que les prévisions telles qu'elles apparaissent là permettent de financer, à partir de 2021, un investissement annuel de 2,5 millions €, ce qui permettra progressivement de continuer de renouveler la flotte des véhicules.

Voilà pour le budget transports.

Un budget particulièrement important du point de vue financier mais également du point de vue des usagers, c'est le budget de l'eau et évidemment qu'il faut le lire simultanément, même si budgétairement ils sont séparés, avec le budget de l'assainissement. Vous le savez bien : cela fait un moment que nous faisons le constat, quand le bilan est fait du service public de l'eau, que notre réseau d'eau est en assez mauvaise qualité, ce qui fait que son rendement atteint des montants qui quelquefois sont critiquables, notamment parce qu'on a beaucoup de perte d'eau. Et ce qui vous est proposé là, c'est au fond de prendre acte de ce que la ressource en eau doit être protégée et qu'il faut donc que nous procédions, à partir de l'année prochaine et sur une durée sans doute assez longue, probablement du moyen terme, à un investissement assez conséquent sur le réseau lui-même. Et c'est pourquoi, au-delà des investissements habituels sur notre réseau, il est proposé d'inscrire entre 3 et 5 millions € chaque année pour renouveler les conduites et les branchements.

Le budget d'assainissement, lui, ne nécessite pas d'ajustement particulier. Je dirais pour simplifier qu'il trouve, en l'état actuel des choses, son équilibre naturel. Et naturellement, il faudra financer les investissements sur l'eau et ce qui est proposé au travers de ces tableaux... Je vous rappelle qu'aujourd'hui nous ne procédons pas à un vote en tant que tel, mais nous parlons d'orientations. Le vote aura lieu lors du prochain conseil d'Amiens Métropole. Ce qui est envisagé là au travers de ces deux tableaux, c'est de dire : pour financer ce renouvellement conséquent de notre réseau et pour préserver la ressource en eau, il faudra globalement augmenter une première année d'un peu plus de 3 %, d'un peu plus de 3,5 % même, la facture d'eau, eau et assainissement compris, ce qui, pour une facture de 120 m³ – c'est la facture type qui correspond à un ménage avec deux enfants –, l'augmentation annuelle serait de l'ordre de 15 €. Et les années d'après, l'augmentation pourrait se rapprocher de l'inflation pour avoisiner les 2 %. On est là au stade des projections mais c'est à ce prix, si je puis dire, que le réseau pourra remonter en qualité et garantir que l'eau puisée ne s'écoulera pas et ne retournera pas, après avoir été traitée, dans la terre sans avoir pu faire l'objet de l'usage qui est le nôtre.

Et puis, le dernier élément, alors il y a d'autres budgets annexes, mais sauf à prendre beaucoup de temps, mais on a une commission des finances et on pourra le faire à l'occasion de la discussion du budget en commission des finances, si vous le souhaitez. Le dernier budget annexe qui est financièrement significatif, c'est le budget des déchets ménagers. Vous voyez que là encore, alors que l'on a baissé la taxe d'enlèvement des ordures ménagères il y a maintenant deux ans, ce

budget trouve son équilibre et est en situation de financer des opérations pour un montant tout de même significatif, notamment les trois premières années, puisqu'on est entre 6 et 5 millions € entre 2020 et 2022. Ce qui permettra notamment de financer la 4^e déchetterie qui, je le sais, est chère à l'attention, mais il n'est plus là, du premier vice-président : j'ai voulu nommer évidemment Patrick DESSEAUX.

Voilà pour ces différents éléments que je souhaitais soumettre à votre attention pour vous permettre, pour nous permettre maintenant d'en débattre.

M. GEST : Merci cher collègue. Monsieur LESSARD a la parole.

M. LESSARD : Merci, Monsieur le Président.

Nous voilà donc au jour du dernier débat d'orientation budgétaire de la mandature et il n'a pas vocation, on le sait, de lancer les engagements budgétaires et les projets de la collectivité pour la séquence des 6 années suivantes. Il précède le budget 2020, année de transition. Ce sera à l'équipe désignée en mars-avril prochain de le faire. Il donne néanmoins l'occasion de faire le point sur la situation financière et sur les perspectives que l'on peut en déduire à partir des constats établis sur la base des différents facteurs habituels, vous les avez cités, l'épargne, l'endettement, le niveau d'investissement, et à partir des enseignements tirés du contexte imposé par l'environnement économique et par la politique du gouvernement en direction des ménages, des entreprises et des collectivités.

Les aspects économiques globaux et les contraintes fixées par l'État sur le plan fiscal et de l'encadrement des dépenses sont bien décrits. En revanche, j'estime que le contexte local, que ses caractéristiques sociales, sont passés sous silence alors qu'ils marquent le territoire et ses habitants, sont la cause de certaines de leurs difficultés et doivent donc orienter nos budgets pour y faire face et tenter d'y remédier. Le taux de chômage, de pauvreté, la part des résidents locataires, les retards scolaires, le taux de couverture médicale, la part de la jeunesse dans la population et autres indicateurs pourraient trouver leur place dans ce document en complément des indispensables indicateurs financiers.

Sur le fond, il y a cette grande incertitude, vous l'avez dit, sur les ressources fiscales de nos collectivités. Après la purge sur les dotations, la contrainte sur les dépenses, un des piliers de nos recettes est à présent attaqué. Pour compenser dans l'opinion l'effet désastreux de la suppression de l'impôt sur la fortune, l'effet désastreux également de la réduction de l'APL de 5 €, au lieu d'engager une véritable réforme de justice fiscale en réformant les impôts locaux, le gouvernement, qui vous soutient et que vous soutenez de fait, supprime la taxe d'habitation et la remplace par une part de TVA. Une recette dynamique et en lien avec les habitants de la métropole, même si tous ne payaient déjà pas une taxe d'habitation complète, cette recette donc disparaît au profit d'une nouvelle dotation, procédé dont on sait bien ce qu'il advient au fil du temps. C'est certainement un jeu de dupes pour le contribuable qui risque d'y perdre à long terme en services locaux et investissements dans sa commune ou son agglomération.

Une autre incertitude : est-ce que la baisse des dotations est provisoirement stoppée mais n'est-elle pas appelée à reprendre un jour ou l'autre ?

Toutes ces hypothèses poussent donc à la prudence et les taux que vous proposez pour la perspective d'évolution des recettes et des dépenses sont en cohérence avec ce principe : plus ou moins 1 % par an de progression au budget principal.

Cela donne en perspective un excédent courant situé au même niveau moyen que ces dernières années, au prix toutefois de mesures structurelles et d'optimisation de 2,2 millions €, voire 2,5 et 3, d'après vos tableaux, chaque année, donc censées réduire les dépenses. Je pense que c'est un point important des choix d'orientation budgétaire, surtout s'il restreint les services rendus, mais je suis sûr que vous jurerez que non bien évidemment. Au prix également d'une évolution nulle des moyens de fonctionnement des services et d'une évolution nulle des subventions aux associations.

L'aspect nouveau dans la physionomie budgétaire d'Amiens Métropole, vous l'avez noté aussi, c'est le saut qui nous fait passer d'une annuité de dette de 13-14-15 millions, ces dernières années, à 20-21 millions pour la suite. C'est la conséquence d'un niveau d'investissement important, personne ne le conteste, qui a entraîné un recours à l'emprunt conséquent.

Des dépenses engagées à votre arrivée aux responsabilités, par exemple l'université à la Citadelle pour 118 millions de charge brute, le Musée de Picardie (26 millions de charge brute également), se sont cumulées à celles que vous avez engagées pour le BHNS, au stade de la Licorne, pour les plus importantes sur le budget principal.

Une annuité de dette augmentée de 30 %, soit 5 millions par an, cela a forcément des conséquences sur l'épargne nette et le niveau de ressources disponibles pour financer les investissements futurs. C'est un constat plus qu'une critique, car ces investissements lourds ou étaient à faire ou étaient programmés et ne sont donc plus à faire, en principe, quand on songe à la Licorne qu'il a fallu rebâtir malheureusement quasiment, on s'est payé un deuxième stade, ou en tout cas ces investissements ne nous incombent plus, comme les bâtiments universitaires de la Citadelle qui sont maintenant à la charge de l'État.

Environ 400 millions d'investissement en 6 ans, c'est une belle moyenne qui doit effectivement tenir compte de ces gros chantiers que je viens de citer, et moyenne qui ne pourra évidemment pas être maintenue durant les toutes prochaines années. Comme l'indiquent vos prospectives, une pause y est clairement programmée avec une moyenne de 32,5 millions € d'investissement de 2021 à 2024 pour parvenir à un autofinancement que vous limitez raisonnablement à 50 %, mais on sait tous qu'on a ce repère en tête.

Alors, Monsieur le Président, comme je sais que vous aimez bien les comparaisons rétrospectives, j'ai relevé les chiffres d'investissement sur le budget principal depuis la création de la métropole. Je diverge un petit peu avec les chiffres donnés par Benoît MERCUZOT :

- 402 millions € en 9 années, de 2000 à 2008 inclus, au crédit de la majorité de Brigitte FOURÉ/Gilles DE ROBIEN, soit 44,7 millions € par an en moyenne ;
- 260 millions € en 6 ans, de 2008 à 2014 inclus. J'estime que la dernière année de mandat est partagée et on l'attribue à ces 6 années. Moi, j'avais mis 2008 également. Voilà. Donc, c'est plutôt de 2009 à 2014, excusez-moi. Donc, 260 millions € en 6 ans de 2009 à 2014 inclus, soit 43,3 millions € par an ;
- Plus de 420 millions € à votre crédit en anticipant sur 2020, mais je tire les chiffres de vos tableaux, soit environ 70 millions € par an.

Trois observations à partir de ces chiffres :

Citadelle et musée déduits, on revient au niveau des années antérieures.

Deuxièmement, le tram aurait aussi boosté l'investissement avec les mêmes effets budgétaires. La Licorne aurait dû aussi être refaite.

Troisièmement, vous dites que vous reviendrez au niveau d'investissement qui était le nôtre. C'est inexact. Vous l'avez noté : 43,3 millions contre 32,5, c'est 10 millions plus bas que notre moyenne et que la moyenne 2000-2014. Ce sont des chiffres tirés de documents présentés en conseil. On peut donc se réjouir que la séquence de ces 10 dernières années ait lancé un programme d'investissement important pour notre communauté d'agglomération.

Pour la stabilité de nos finances à moyen terme, à ressources inchangées, donc sans toucher à la fiscalité, une période plus calme marquera le mandat prochain dans sa quasi-totalité. Je pense qu'il faut le rappeler aux différents protagonistes du débat démocratique qui va très prochainement s'ouvrir et prendre de l'intensité.

Il faut aussi préparer les acteurs économiques locaux à ce changement de rythme qu'on espère le plus court possible, et j'espère que dans les budgets annexes il y aura d'autres matières à se réjouir pour l'investissement, mais les mêmes effets se produiront sur la plupart d'entre eux.

Je viens donc aux budgets annexes. Certains effets, que je viens de citer pour le budget principal, se retrouvent en effet sur certains budgets annexes, comme bien évidemment le budget annexe transports impacté fortement par le financement du BHNS et donc qui entraîne un remboursement de la dette aussi conséquent.

Le coût de la DSP d'exploitation du réseau aussi impacte ce budget en obligeant au maintien de la participation, ce qui laisse une capacité de financement des investissements proche de 0, voire négative, d'après vos tableaux.

Il reste à espérer que l'efficacité du réseau soit au rendez-vous et fasse augmenter les recettes voyageurs au-delà de ce qui est prévu au contrat. Ensuite, je souhaiterais savoir si l'effet de la gratuité du samedi a été quantifié et qu'en est-il de cette évolution.

En ce qui concerne les budgets annexes eau et assainissement, la nécessité d'investir sur ce budget, les injonctions de l'Agence de l'eau sur les tarifs vont ouvrir une problématique sur l'évolution des tarifs, ce qui posera un réel problème social.

Deux réponses, vous l'avez dit tout à l'heure, mais je partage.

Un : il faut accélérer le processus permettant le prélèvement mensuel. Il existe dans trois communes, je ne vois pas ce qui fait obstacle à ce qu'on l'élargisse à la métropole.

Deuxièmement : probablement mettre en place une tarification sociale spéciale pour les mètres cubes d'eau essentiels à la vie quotidienne d'une famille et probablement différencier les tarifs au-delà de cette limite pour réduire les surconsommations abusives.

Enfin, sur le dernier budget annexe présenté, celui des déchets ménagers, la diminution de 10 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2018 était une mesure juste que nous avons d'ailleurs envisagée et proposée. Ce budget n'est pas endetté. La dette avait été reportée sur le budget principal et elle n'était pas très lourde. Il présente un excédent de fonctionnement capitalisé relativement confortable, mais vous prévoyez là un investissement plus important. L'annuité de dette revient sur le budget annexe, elle n'est plus logée sur le budget principal, et cela va consommer la capacité de financement. L'annuité de dette consommera cette capacité qui n'est pas très élevée.

Ce budget sera donc à surveiller si on veut maintenir le taux de TEOM au niveau où on l'a porté en 2018. Une participation du budget principal peut être éventuellement nécessaire à un moment donné. D'ailleurs, ce ne serait qu'un prêt pour un rendu, car de 2000 à 2007, c'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui soutenait le budget principal en triplant son taux durant cette période, chacun s'en souvient.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais apporter au débat d'orientation budgétaire avant que nous puissions, d'ici 15 jours, réfléchir sur le budget 2020. Merci.

M. GEST : Merci. D'autres interventions ? Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Oui, je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais les propos de Monsieur LESSARD en mémorialiste budgétaire du précédent mandat m'ont beaucoup étonné, surtout le chiffre de 260 millions €, quand on pense qu'en 6 ans on n'a pas vu une grue, une pelleuse, un bout de chantier dans Amiens. Beaucoup de dossiers, ça, sans doute, il devait y en avoir, mais alors des grues et des pelleuses, je me demande où sont passés les 260 millions €. C'était le mandat sans doute le plus immobile de l'histoire, pas seulement d'Amiens Métropole, mais d'Amiens. Donc, qu'il y ait eu une volonté d'économiser, ce serait plus louable, mais alors dire que... essayer de comparer les deux mandats m'a semblé très étonnant.

Et puis, la pointe d'ironie que j'ai relevée aussi pour le stade de la Licorne me confond. Quand on voit l'absence d'investissements, du moindre investissement consenti sur cette magnifique structure pendant 6 ans, alors que par ailleurs d'ailleurs des ressources pouvaient être disponibles et auraient dû être disponibles d'ailleurs pour le rénover, là aussi, je suis assez confondu.

Donc, je crois que les chiffres sont une chose, surtout quand on commence à les regarder de près, mais la mémoire des Amiénois, ça, c'en est une autre et je pense que les Amiénois ne sont pas près d'oublier les 6 années passées de 2008 à 2014 en termes d'immobilisme qu'on doit encore courir à rattraper aujourd'hui. Le président a rappelé les discussions avec le Président de la République, le président de la SNCF. Amiens, c'est une ville qui ne peut pas se permettre de ne pas, chaque année, chaque mois, investir, se bouger, avancer. Et je crois que nous payons encore aujourd'hui les 6 années d'immobilisme tragique des années 2008-2014.

Merci, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Bien. Je ne sais pas si Benoît MERCUZOT a quelques mots à dire. Oui ? Je vous en prie.

M. MERCUZOT : Oui, quelques mots à dire en remerciant Marc FOUCAULT de ses propos particulièrement précis et nets.

Alors, les chiffres sont les chiffres. Les chiffres que je vous ai donnés, alors on pourra toujours les reprendre, par exemple en commission des finances, Monsieur LESSARD, mais ils concernent l'ensemble des budgets. Et les chiffres que je vous ai donnés concernaient, justement pour éviter toute... Voilà. C'était la période 2003-2013, donc une période suffisamment longue pour être significative, etc. Voilà.

Mais au-delà même des chiffres, parce que de toute façon, même si vous avez noté un désaccord, en réalité ils ne portent que sur relativement peu de choses, quelques éléments.

D'abord, je dois dire que s'il y a bien une chose qui aura été faite, je ne parle pas des investissements mais en fonctionnement, durant ce mandat et dont chacun ne pourra que se réjouir à terme et se féliciter, c'est bien la création d'une direction des achats. Vous avez dit sur un ton un peu moqueur, de toute façon vous allez nous dire que finalement les services ne s'en apercevront même pas : je maintiens que nous faisons un bon usage des deniers publics quand nous évitons d'acheter des choses qui ne nous sont pas utiles. Et comment faisons-nous ça ? En définissant notre besoin très exactement en fonction de la réalité du terrain. Premier élément.

On aura l'occasion, dans quelque temps, de voir comment, au travers d'un document que la loi nous oblige à adopter, la direction des achats travaille et il y a un vrai travail de fond qui est fait avec les agents. Et ce travail de fond avec les agents et d'ailleurs avec nos potentiels fournisseurs nous permet et nous permettra, j'en suis absolument persuadé, d'acheter mieux et finalement de ne nous priver de rien en termes d'achat, que ce soit de biens ou de services, mais parce que nous aurons acheté mieux, nous paierons beaucoup moins cher.

Et je vous rappelle quand même que le montant, c'est d'ailleurs un élément sur lequel je vais revenir dans un instant, le montant annuel de nos achats est vraiment très significatif, en dehors même de la question des investissements. Et donc quand vous achetez pour 60 millions € par an, imaginez que vous fassiez 1 % d'économie, non pas parce que vous restreignez les achats mais parce que vous achetez mieux, sur 60 millions, je peux vous dire que ça se chiffre très vite. Bien. C'est un élément.

Deuxième élément, toujours à propos de ces mesures structurelles : il y a plein de choses, au fond, sur lesquelles, dans cette enceinte, nous pourrions tomber d'accord et il y a un point sur lequel nous pouvons tomber d'accord, c'est de constater que notre outil informatique, et je ne parle pas seulement des écrans qui sont devant chacun d'entre nous aujourd'hui, est, à ce jour, assez largement, allez, on va dire dépassé. Bien. Nous avons un investissement conséquent à réaliser sur cet outil informatique. Nous sommes maintenant dotés d'une politique qui va nous permettre de remettre notre outil informatique à niveau et là encore, sans que cela déshumanise en rien notre administration, je suis absolument certain que cela nous permettra de faire des économies de fonctionnement et, là encore, des économies qui ne seront pas anodines, qui ne seront pas seulement dans l'épaisseur du trait, mais qui vont permettre à nos services de fonctionner mieux et à un moindre coût.

Voilà concernant le fonctionnement.

Concernant l'investissement, je relève le mot qu'a utilisé Monsieur LESSARD. Il a dit : « Au fond, c'est une belle moyenne ». Bon. On peut dire : alors si l'opposition considère finalement que c'est une belle moyenne et que les investissements qui ont été faits sont utiles, très bien. Voilà. On est tous d'accord là-dessus. C'est très bien, n'en parlons plus.

Moi, je voudrais dire tout simplement que, au fond, effectivement au-delà de la belle moyenne, ce n'est pas tellement le chiffre qui compte ; c'est plutôt l'utilité des investissements pour le territoire et de ce point de vue-là, effectivement, je considère que les investissements qui ont été réalisés sont bénéfiques à la vie quotidienne de nos habitants sur le territoire et plus généralement à l'attractivité de notre territoire. Parce que quelquefois j'ai entendu le reproche de dire : « Oui, en débat d'orientation budgétaire, finalement on ne parle pas de grand-chose sinon de finances. » Écoutez, c'est l'occasion ou jamais de parler d'autre chose que de finances et de l'utilité des investissements qui ont été réalisés.

Alors, au-delà de la belle moyenne, et je vous remercie de l'avoir soulignée après tout puisque c'est un compliment, je le prends comme tel, mais au-delà de la belle moyenne, regardons la belle utilité des investissements qui ont été réalisés sur ce territoire depuis 5 ans.

Et quant à l'inquiétude que vous avez laissée transparaître pour les acteurs économiques locaux sur le fait que l'on va revenir à des niveaux d'investissement plus habituels, je vous rassure. Je vous rassure vraiment parce que les acteurs économiques locaux, ils vont continuer à bénéficier des achats que nous faisons. Et comme nous avons une vraie politique d'achat et que nous allons travailler en considérant que les partenaires économiques, que nos fournisseurs potentiels de services ou de biens doivent être informés de notre politique d'achat, des prévisions des marchés que nous allons lancer, ils pourront beaucoup mieux s'y préparer que dans les années précédentes et ils pourront beaucoup mieux y répondre. Et je vous invite à constater que, qu'il s'agisse d'un tramway ou d'un BHNS, une partie non négligeable du montant des investissements ne bénéficie pas à des entreprises locales car, que je sache, il n'y a pas, sur le territoire de la métropole ou dans un rayon de 100 kilomètres, de constructeur de tramway ou de constructeur de bus, en tout cas au moment où nous avons passé le marché. Donc, cette question, voilà, de dire parce qu'on va dépenser moins, on va investir moins, les acteurs économiques locaux vont souffrir, je crois que c'est vraiment une très mauvaise perception des choses.

Le dernier élément, c'est qu'effectivement du point de vue du budget transports, et j'allais dire bien entendu, mais je sais qu'au fond vous n'en avez aucun doute, nous avons évidemment intégré dans les perspectives de recettes voyageurs la gratuité du samedi.

Quant à la question du budget de l'eau, là, je dois dire que je suis tout prêt à partager mes suggestions qui sont les vôtres quant à la question de la mensualisation de la facture. Voilà. Il faut qu'on se mette, me semble-t-il, en ordre de marche pour permettre ça. Je pense que ça facilitera effectivement la vie de pas mal de foyers amiénois et plus largement de la métropole.

Voilà pour quelques éléments. Je vous remercie.

M. GEST : Merci, cher collègue.

J'ai cru voir la main de René ANGER se lever et celle de Pascal RIFFLART s'est levée juste avant. Je repose la question que j'ai posée tout à l'heure. Tout à l'heure, il n'y avait pas d'intervenant. Là, il y en a à nouveau. D'accord. Alors, Pascal RIFFLART, puis René ANGER.

M. RIFFLART : Oui. Monsieur le Président, très succinctement.

Moi, j'enregistre les propos de Monsieur LESSARD quant à la nécessité d'augmenter les recettes pour un petit peu abonder ce budget annexe. Bon.

Ce que je voudrais aussi souligner, c'est que je suis un peu surpris par ce discours parce qu'il est quand même un peu paradoxal avec le discours que j'entends des acteurs dont vous semblez assez proches en ce moment.

Et ce que je voudrais surtout vous dire, c'est que je ne pense pas que ce soit forcément la recette qui soit le meilleur indicateur dans une politique de transport. Je pense que c'est plutôt la fréquentation et l'usage des transports en commun. À mon avis, c'est le bon critère.

Et, vous savez tout comme moi, parce que je pense qu'on a été à peu près au même moment à négocier, pas au même moment mais en tout cas on a négocié à peu près la même chose, que l'engagement de recettes, de toute façon, il est pris contractuellement auprès du délégataire et il

est quand même écrit pour 6 années à venir. Évidemment, il y aura une petite modification du fait de la gratuité du samedi qui a été posée. Mais enfin en tout cas, une chose est sûre, c'est que dans ces budgets qui comportent un certain nombre de variables, il y a une constante qui est quand même celle de la recette, c'est-à-dire elle est évidemment prédéfinie et pré-écrite dans le contrat de délégation de transport.

Donc, pas trop d'inquiétude sur cette recette, sauf si d'aventure nous étions dans une situation où ceux qui assumeraient ces responsabilités dans le prochain mandat se mettaient dans une situation de forcer sur la gratuité. Je suis dans l'expectative et j'attends donc avec impatience, à partir des propos que vous venez de me dire, que vous avez prononcés ici, de voir, de lire un projet pour cette métropole où soit actée, par exemple, la suppression de la gratuité du samedi, puisque ça serait l'un des seuls moyens, à mon sens, d'augmenter les recettes.

M. GEST : Merci. René ANGER.

M. ANGER : Merci, Monsieur le Président.

Juste une contribution à la connaissance économique de notre territoire. L'entreprise FAIVELEY fabrique des trains, fabrique des freins pour les tramways, donc quelquefois il y a des éléments. Non, je dis simplement que FAIVELEY, qui se situe en zone industrielle d'Amiens, fabrique des freins pour les trains et pour les tramways. C'était juste une information qui ne se veut pas polémique du tout.

M. GEST : Je vais vous en donner une autre d'information : il n'y a pas de tramway à Amiens, mais c'est une très belle entreprise qui vient de fêter, il y a une semaine, ses 100 ans et elle appartient à un groupe qui a fêté ses 150 ans. Donc, on est ravis d'avoir l'entreprise à Amiens.

Simplement quelques observations en complément de ce que Benoît MERCUZOT a indiqué il y a quelques instants, et en remerciant, à mon tour, Marc FOUCAULT de son intervention particulièrement bienvenue parce que je vous connaissais beaucoup de talents, Monsieur LESSARD, mais pas celui de prestidigitateur. Parce que vos chiffres, je ne veux même pas les contester, mais j'essaie de me dire : mais où sont donc les investissements dont il parle ? Je vois à peu près sur le plan du budget municipal, au niveau scolaire, où vous avez fait un certain nombre d'investissements qui ne sont pas contestés. Mais après, sur les dossiers plus importants, si je mets de côté un investissement routier comme le pont de Strasbourg dont je ne connais pas, aujourd'hui, la valeur, j'ai beau chercher, je triture mon cerveau dans tous les sens, je ne vois rien de majeur dans six ans de gestion de la commune. Et effectivement, Marc FOUCAULT a raison de le répéter, nous le payons cash. Six ans d'immobilisme, ça se paie cash parce que pendant ce temps-là, d'autres communes de, comment dirais-je, de directions politiques diverses, de droite comme de gauche, elles, avancent. Et donc effectivement vous payez la conséquence. J'ajoute que ça s'était fait en plus avec une augmentation d'impôts.

Nous, ce que nous avons vécu, et ça a été rappelé par Benoît MERCUZOT à juste titre tout à l'heure, c'est déjà une baisse très sensible de nos recettes d'État. Bon. Personne ne le conteste. J'ajoute simplement que ce n'est pas fini. Dans le budget 2020, sur le versement transport, nous allons avoir une nouvelle ponction. Je le dis parce que ça passe inaperçu, mais déjà lorsque le Président HOLLANDE avait décidé que le versement transport ne concernerait plus que les entreprises de plus de 11 salariés et non plus de plus de 9, nous avons perdu 400 millions au passage. 400 millions ! Ça représentait 800 millions l'écart entre 9 et 11 salariés et on nous a compensé 400 sur les 800, donc pardon. Il ne faut pas quand même trop charger le Président HOLLANDE : 400 000 € sur les 800 000 €. Et on va recommencer là : vous allez avoir 200 000 € sur le budget 2020 qui vont en diminuant. On va diviser par deux la compensation de l'État. Bon.

Donc, on sait ce que c'est que la diminution des crédits venant nous aider dans les différentes opérations que nous avons menées.

La deuxième chose, c'est qu'il n'y a aucune surprise dans le débat d'orientation budgétaire qui vous est présenté. J'ai pour ma part, comme Benoît MERCUZOT, toujours indiqué que le niveau d'investissement qui était celui des 5 dernières années n'était pas susceptible d'être poursuivi sur les années suivantes et vous m'avez, d'une certaine façon, donné raison puisque vous avez fait la liste de tous les investissements que vous nous avez laissé faire et qui évidemment ne seront plus à faire. Alors comme d'habitude, en vous écoutant, si vous aviez été là, vous auriez fait ce que vous n'avez pas fait pendant les 6 ans précédents.

Je voudrais quand même vous dire, il ne faut pas être méchant, mais Marc FOUCAULT l'a dit à demi-mot, mais quand même les 500 000 € que vous avez gagnés en justice sur le stade de la Licorne, pas un euro de ces 500 000 € n'a été mis pour réparer le stade. Pas un euro, Monsieur LESSARD ! Donc, je pense qu'effectivement, à chaque fois, vous nous faites un grand numéro sur ce que vous auriez pu faire et que malheureusement vous n'avez pas fait.

S'agissant des recettes de la taxe d'habitation, j'ai déjà eu l'occasion de dire maintes fois que j'étais contre sa suppression. Je n'ai pas changé d'avis. Et je déplore que pour ce qui concerne l'intercommunalité, nous soyons avec un remplacement de cette taxe par une subvention d'État sur la TVA. Ça, c'est de la remise en cause de l'autonomie des collectivités territoriales. Je n'y suis pas favorable. Je n'ai pas changé d'avis sur ce sujet. Ça vous ferait peut-être plaisir que je dise le contraire, mais il en est ainsi.

Il se trouve que nous allons avoir une compensation qui, dans les années qui viendront, inévitablement baissera. Inévitablement. On l'a toujours connu dans toutes les collectivités. Il en a été ainsi au Département lorsqu'on a supprimé la vignette. Et par conséquent, nous avons dû faire avec tout ça.

Et puis, nous avons choisi de ne pas toucher aux subventions à toutes les associations. Je le fais remarquer parce que ça n'est pas non plus le cas de toutes les collectivités. Et au contraire, bien souvent, certaines associations, qui ont des besoins qu'on comprend, viennent taper à la porte soit de la ville, soit d'Amiens Métropole, ça dépend des compétences, pour dire : « Aidez-nous à compenser ce que d'autres ne nous versent plus. » Donc, il nous paraissait évidemment totalement exclu, et nous nous y sommes tenus, de diminuer les subventions aux associations de toute nature.

Alors, ce que j'avais indiqué aussi depuis plusieurs années, c'est qu'inévitablement avec une baisse drastique des recettes de l'État et le niveau d'investissement que nous faisons, il allait de soi que nous allions avoir une situation d'endettement moins bonne que lorsqu'on a terminé votre mandat avec le peu d'investissements que vous avez faits. Ça, ça n'est pas non plus une surprise. C'est mécanique. Et il s'agit effectivement aujourd'hui, puisque les gros investissements, que vous avez vous-même cités, ne sont plus à faire, de revenir à un niveau d'investissement qui, somme toute, est raisonnable pour la collectivité en question. Il n'est pas question d'arrêter les investissements.

J'ajoute que vous dites que le DOB, ce serait aussi l'occasion d'évoquer un certain nombre d'autres sujets, disons à caractère plus général, pour poser le débat. Je veux bien. J'aimerais bien que vous disiez ce qu'il en est sur le plan de l'emploi parce que voyez-vous, Monsieur LESSARD, il n'y a pas de hasard. Quand on progresse comme nous avons progressé en nombre d'emplois existants sur la métropole, ce n'est pas par l'opération du Saint-Esprit. Et surtout mesurez bien ce que ces emplois supplémentaires, ces investissements énormes, que nous avons réalisés, ont

généralisé eux-mêmes en termes d'emplois. Et ici, on n'intègre pas encore ce que nous avons souhaité que l'OPAC fasse, par exemple, c'est-à-dire 4 000 logements réhabilités qui ont donné de l'emploi à des tas d'entreprises locales là pour le coup, et ça continuera. Et ça, ça ne se mesure pas et je serais d'accord pour qu'on continue d'étoffer le débat pour montrer justement l'intérêt de l'investissement justement pour les entreprises aussi locales. Il y a bien sûr des dossiers qui échappent aux entreprises locales, on le sait. Mais ce que nous avons fait en proximité, il va de soi que ça a profité à l'emploi et qu'aujourd'hui le nombre d'emplois existants, et c'est ça qui importe avant tout, sur la métropole, il est supérieur à ce qu'il était en 2015, ce qui m'a déjà amené à dire qu'on termine un mandat avec plus de logements, plus d'habitants, plus d'emplois. Bon. On peut sûrement mieux faire, Monsieur LESSARD, bien sûr ! Mais enfin, ce n'est déjà pas si mal, trois signaux comme ça aussi forts qui sont tous en progression.

Enfin, un dernier mot sur le budget annexe de l'eau. Là, pour le coup, on a fait la même chose les uns et les autres. On a fait une augmentation, ces dernières années, très raisonnable parce qu'on ne veut pas peser trop sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Il y a un moment donné où il faut prendre en compte la nécessité de maintenir une eau de qualité et surtout de diminuer les déperditions auxquelles aujourd'hui nous sommes confrontés. C'est la raison pour laquelle nous préconisons une augmentation sensible de l'eau compensée par un maintien du niveau de l'assainissement. Ça va représenter 1,20 € d'augmentation par mois pour les habitants. C'est, je crois, raisonnable par rapport à l'importance que revêt pour nous le fait de continuer de délivrer, à un prix très largement inférieur à la moyenne des Hauts-de-France que je vous rappelle : 4,50 € la moyenne des Hauts-de-France, actuellement 3,40 € pour le prix de l'eau chez nous à Amiens Métropole. Donc, vous voyez qu'on a une marge. Ce n'est pas que ça nous réjouit de le faire, mais il y a des moments où il faut savoir prendre des décisions courageuses et de faire en sorte que l'on puisse concilier pouvoir d'achat de nos concitoyens et qualité de l'eau qu'ils attendent chez eux, parce que c'est un des services quotidiens que nous rendons, à Amiens Métropole, à toute la population de notre agglomération.

Voilà les quelques mots que je voulais dire.

D'une certaine façon, je veux quand même vous remercier de nous avoir donné acte d'avoir fait beaucoup d'investissements et de l'avoir fait sans verser dans des conditions telles qui auraient justifié les propos complètement fantaisistes qu'on a pu entendre, il y a quelques semaines de ça, ici même, disant que la situation financière de la collectivité était véritablement très dégradée. On a exactement la preuve contraire. Ces propos, ce n'est pas vous qui les avez tenus. Je vous vois froncer les sourcils. J'ai toujours dit, Monsieur LESSARD, que je respectais votre travail. Je commente ce que vous dites et non pas ce que vous ne dites pas. Non. Mais ça n'empêche qu'aujourd'hui on a la démonstration qu'il ne faut pas dire n'importe quoi sous prétexte de se donner de l'importance ou de la notoriété. Voilà.

Sur ce, je voudrais simplement vous dire que dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire, il a été imaginé cette formule extraordinaire : c'est que l'on vote simplement pour dire qu'il y a bien eu un débat. On ne vote pas sur le fond du débat. On vote pour dire : oui, effectivement, il y a eu un débat. Donc, je vais vous demander de voter sur le fait qu'il y a vraiment le constat d'un débat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GEST : Je vous remercie. Je pense qu'on peut tomber d'accord sur ce genre effectivement de demande et je donne tout de suite la parole à Guillaume DUFLOT pour le rapport 46.

**46 - AMIENS. ZAC INTERCAMPUS. SEM AMIENS AMÉNAGEMENT. RÉTROCESSION DE PARCELLE
CADASTRÉE SECTION LV N°239. STADE DELAPORTE.**

M. DUFLOT : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

La ville d'Amiens a confié le développement de la ZAC Intercampus à la SAEM Amiens Aménagement par la signature d'une convention publique d'aménagement en date du 24 février 2004.

Par suite, le 8 décembre 2011 – on fait un peu d'Histoire ce soir – des parcelles situées rue Jean Moulin à Amiens, sur lesquelles était implanté donc le stade Delaporte, ont été cédées à la SAEM par la collectivité. Cet équipement sportif a ensuite été reconstitué rue du Professeur Cabrol.

L'aménagement de ce stade est bien évidemment aujourd'hui terminé. Je vous propose d'acquérir auprès de la SAEM Amiens Aménagement la parcelle cadastrée section LV n°239 d'une superficie de 21 058 m² sur laquelle est implanté le nouveau stade, et ce, moyennant l'euro symbolique.

Je vous propose également de procéder à la remise par la SAEM Amiens Aménagement des vestiaires qu'elle a réalisés sur cette parcelle faisant l'objet d'une valorisation à 427 000 € HT, soit 512 040 € TTC.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - BUDGET ANNEXE CRÉMATORIUM. TARIFICATION DES PRESTATIONS. ANNÉE 2020.

M. GEST : Nous revenons à l'ordre normal des rapports avec le numéro 9 et je demande à Anne-Sophie BRUNEL de bien vouloir le rapporter.

MME BRUNEL : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le crématorium d'Amiens Métropole a perçu au titre de l'année 2018 590 000 € de recettes de fonctionnement sur 530 000 € prévus au budget primitif.

Alors au 15 octobre 2019, les recettes de fonctionnement de l'exercice en cours s'élevaient à 510 000 €, soit 96 % des crédits inscrits.

Compte tenu de l'activité actuelle, il est escompté un montant de recettes de fonctionnement de l'ordre de 660 000 € HT en 2020.

Alors, sans se réjouir sur ces chiffres, ce qui serait déplacé, il ressort du bilan d'activité du crématorium un nombre de crémations qui est en progression. Cette hausse, elle s'accompagne d'une demande croissante de la location des salles de retrouvailles qui sont à la disposition des familles, et le recours aux prestations de maître de cérémonie.

Enfin, c'est également l'occasion de souligner le professionnalisme de l'équipe de crématises qui s'efforce au mieux d'accompagner les familles touchées par un deuil.

Il convient de déterminer les tarifs des redevances pour les prestations du crématorium d'Amiens Métropole pour l'année 2020. Alors bien sûr, ces nouveaux tarifs sont basés sur ceux de 2019, actualisés pour tenir compte de l'évolution des prix à la consommation, de l'ordre de 1 %.

On tient également compte des tarifs pratiqués dans les autres crématoriums du département et des départements limitrophes, ce qui fait qu'aujourd'hui le tarif du crématorium d'Amiens Métropole est un tarif médian.

À noter la création de nouveaux tarifs relatifs à la crémation des pièces anatomiques d'origine humaine pour répondre à la demande des établissements de soins privés. Historiquement, jusqu'alors, seules les pièces anatomiques du CHU d'Amiens étaient prises en charge en application d'une convention avec cet établissement.

Donc, vous trouverez dans le tableau ci-dessous la proposition de révision des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020. Il vous est proposé d'adopter cette nouvelle tarification.

M. GEST : Merci, chère collègue. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - FRAIS ADMINISTRATIFS RECOURS DOMMAGES AUX DOMAINES. ANNÉE 2020.

M. GEST : Lorsqu'Amiens Métropole est victime de dommages sur son domaine public ou privé, du fait de l'action de tiers, le coût des travaux de réparation fait l'objet d'une mise en recouvrement sur les auteurs identifiés. Les montants sont établis sur états de frais servant de base à l'émission de titres de recettes.

Ces procédures s'accompagnent d'un travail administratif et technique de constat, déplacement, chiffrage et suivi de procédure, représentant un coût qui, depuis une délibération du 30 octobre 2018, est fixé forfaitairement à 63 €.

Je vous propose de la fixer pour 2020 à 64 €, le nouveau tarif des frais administratifs à partir du 1^{er} janvier.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - CONTRIBUTION À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS DANS LES HORTILLONNAGES. MISE À DISPOSITION GRACIEUSE D'UNE BARQUE MOTORISÉE À LA POLICE NATIONALE. CONVENTION.

M. GEST : Je vous propose de mettre gracieusement à la disposition de la police nationale une barque équipée afin de lui permettre de renforcer son action visant la sécurité des personnes dans les Hortillonnages. Pour ce faire, je vous propose également d'approuver la convention de mise à disposition de ce matériel et de m'autoriser à la signer. Le coût de cette barque est de 6 422,15 € TTC.

Je dois préciser que la commissaire de police a effectivement proposé d'avoir, à temps partiel, une brigade qui intervient spécialement dans les Hortillonnages, et dans le cadre de l'association syndicale que nous avons relancée pour gérer et améliorer la qualité des Hortillonnages, nous avons constaté en effet qu'il se passait dans ces lieux des choses assez diversifiées, dont certaines ne devraient pas se passer là, et qu'il y avait lieu effectivement de pouvoir, de temps en temps, remédier aux exactions qui sont parfois commises sur ce lieu. Et c'est la raison pour laquelle nous avons souscrit à la proposition de la police d'intervenir, mais la police nous a dit : « Mais oui, le problème c'est que pour aller dans les Hortillonnages, il vaut mieux avoir un bateau,

ce qui est frappé au coin du bon sens, et nous n'avons pas les moyens de le financer. » C'est la raison pour laquelle nous le faisons. Et des interventions ont déjà eu lieu, en accord souvent d'ailleurs, je le dis, avec les polices de Camon et de Rivery, de manière à faire en sorte que cessent des actions illicites et aussi d'ailleurs, comment dirais-je, de la commercialisation un peu occulte de balades en bateau avec des bateaux qui sont peu identifiés et en tout cas qui ne respectent pas ce que les autres paient comme taxe qui leur est imposée.

Voilà. C'est un aspect des choses, il n'y a pas que ça, et c'est la raison pour laquelle on vous présente ce rapport n° 11.

Y a-t-il des observations ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12 - SPL AMIENS DÉVELOPPEMENT. ENTRÉE DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME AU CAPITAL.
MODIFICATION DES STATUTS.**

M. GEST : Je vous propose de répondre favorablement au Département de la Somme qui a souhaité devenir actionnaire de la Société Publique Locale Amiens Développement. Cela lui permettrait de confier des missions à la SPL notamment pour engager une nouvelle phase de développement de la vallée de la Somme dans le cadre du projet intitulé « Vallée de la Somme, une vallée idéale » qui a été d'ailleurs présenté ces jours derniers plus largement.

À cette fin, je vous propose, d'une part, d'autoriser la création de 625 actions supplémentaires d'une valeur nominale de 100 € l'unité et, d'autre part, d'acter la renonciation au droit préférentiel de souscription dont bénéficie Amiens Métropole en sa qualité d'actionnaire.

Je vous invite également à approuver l'acquisition de ces nouvelles actions par le Département de la Somme qui devra, pour ce faire, verser une prime d'émission d'un montant de 28 698,50 € afin de tenir compte des réserves jusqu'à ce jour accumulées par la SPL Amiens Développement, d'un montant de 229 588 €.

Enfin, je vous propose d'approuver le projet de statuts modifiés de la SPL actant notamment le changement de dénomination sociale au profit de "Vallée Idéale Développement".

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'USINE DE MÉTHANISATION
D'AMIENS MÉTROPOLÉ. CHOIX DU DÉLÉGATAIRE.**

M. DESSEAUX : L'exploitation de l'usine de méthanisation est actuellement assurée par la société IDEX Environnement Picardie, dans le cadre d'une convention de délégation de service public qui arrive à échéance au 31 janvier 2020.

En application des articles relatifs aux délégations de service public, par délibération en date du 29 octobre 2018, la communauté d'agglomération a retenu le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation de l'usine sous forme de concession, d'une durée de 15 ans.

À l'issue de cette procédure, il convient de proposer le choix de l'exploitation et l'adoption du contrat de concession.

Je vous propose donc de confier la délégation de service public pour l'exploitation de l'usine de méthanisation d'Amiens Métropole à la société Idex Environnement Picardie et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération, dont le contrat à intervenir.

J'en profite pour remercier toutes les personnes qui ont œuvré dans le cadre de l'élaboration de ce dossier, du renouvellement du contrat d'exploitation de cette usine de méthanisation, tant les agents que les élus qui ont participé à de nombreuses réunions de négociation dans le cadre de ce dossier.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci, Monsieur le Président.

C'est effectivement un dossier important. Il est calculé, pardonnez-moi, si je mémorialise encore qu'il y aurait... Là, j'ai regardé vers l'avenir puisqu'il pèse plus de 250 millions € sur 15 ans, presque 270 en comptant les investissements, et ça donne une idée du prix de nos déchets et donne plus de valeur au principe de la réduction à la source, chaque fois que c'est possible, de ces déchets.

Tout nous y pousse : la qualité de notre environnement, la décarbonation de nos activités humaines, le coût de traitement qui va augmenter de 36 % tout de même dans le cas présent, la taxe sur les activités polluantes, la fameuse TGAP, qui va être multipliée par 3,5, d'après les lois de finances, en passant de 17 € actuellement à 65 € la tonne pour stimuler, si l'on peut dire, les politiques publiques en matière de réduction et de traitement des déchets.

Alors, en l'espèce, un seul candidat a répondu à la consultation et qui plus est l'opérateur historique qui connaît évidemment son sujet et l'usine par cœur, sur un process industriel éminemment complexe. La négociation a probablement été rendue difficile de ce fait, sans levier de la compétition. Néanmoins, compte tenu de la complexité de ce process, il est d'une certaine façon aussi rassurant que ce soit celui qui le connaît bien qui puisse continuer son travail. De toute façon, c'est un fait, on n'y peut rien : il n'y avait qu'un seul candidat. Souhaitons au passage tout de même que le récent changement d'actionnaire principal du groupe n'ait pas d'incidence sur la stratégie du groupe du délégataire au cours de l'exécution du contrat.

Quelques remarques en sus.

L'évolution des normes et l'adaptation et la rénovation permanente d'une usine qui a plus de 30 ans de fonctionnement nécessitent, pour un service de qualité et sans interruption du service, des investissements réguliers. Ce qui explique le coût annuel de l'entretien courant et du gros entretien réparation, le GER, qui s'élève à 2,5 millions par an, en apparence élevé, mais il s'agit d'une couverture du risque pour tenir encore 15 années sur un outil qui est effectivement à 30 ans d'existence. À charge pour les services de la collectivité de bien s'assurer que ces entretiens soient bien réalisés par le délégataire, mais bon, je pense qu'on peut faire confiance aux services sur ce point. C'est néanmoins dans la durée quelque chose qu'il faut surveiller.

Sur le taux de marge, il apparaît bas, malgré un taux de retour sur investissement supérieur ou égal à 10 %. Il est calculé sur 15 ans, mais il ne faut pas oublier que le compte d'exploitation prévoit de verser plus de 6,5 millions de frais de siège et généraux à la maison mère, le groupe Idex, qui viennent s'ajouter au résultat net (approximativement 5 millions). Donc, le risque de l'exploitant, s'il est réel, est donc quand même bien couvert.

Sur l'option préparation des fameux combustibles solides de récupération, les CSC, qui est un point un petit peu particulier dans le contrat, vous me confirmez qu'il ne s'agit que de préparation et qu'aucune unité d'incinération n'est envisagée et que ces CSR seront donc bien dirigés par le délégataire sur des cimenteries. Je suppose que oui, mais je souhaiterais en avoir la confirmation.

Deuxièmement sur la levée de l'option CSR, page 34 du rapport de choix, il est indiqué que cette option sera levée après concertation entre le concessionnaire et Amiens Métropole. Et page 37, en conclusion du rapport de choix, il est précisé que l'option sera levée dès la notification du contrat, ce qui est d'ailleurs repris dans le projet de contrat. Donc, je voudrais savoir si, dès à présent, on a prévu de lever l'option et donc quel est l'objet de cette éventuelle discussion, si on a déjà prévu de le faire et si c'est ce que vous nous proposez. Donc là, il y a peut-être une précision à apporter. Pourquoi cette contradiction ? Et qu'est-il décidé ? Sachant que les travaux supplémentaires de l'ordre de 5,6 millions € sont prévus, mais que de ce fait la marge d'exploitation serait plus favorable et le coût pour Amiens Métropole également via une TGAP qui serait moindre, puisqu'on économiserait 25 000 tonnes effectivement qui seraient retirées à la mise en décharge et seraient valorisées d'une certaine façon auprès des utilisateurs comme les cimenteries.

Sur le bilan environnemental, il aurait été bienvenu, je me fais là l'interprète d'un absent, pardonnez-moi, en accompagnement de l'analyse déjà très complète qui a été réalisée et qui nous est fournie. Effectivement c'est un gros travail que d'avoir négocié ce contrat, je le conçois bien, et effectivement il faut en remercier les services et l'AMO. Je suppose qu'on est bien repartis pour faire vivre cet outil sur le long terme.

Voilà ce que je souhaitais dire.

Oui, que la ville aussi met 40 % des travaux, puisqu'il y a quand même 22 millions d'investissement qui sont prévus, dont 40 %, 9 millions, à la charge de la ville. Mais c'est le prix à payer pour un meilleur traitement de nos ordures ménagères, de remplir les objectifs de développement durable également qui sont fixés nationalement, et on voit bien que la pression de la TGAP, là, ne nous laisse pas le choix, en plus de la nécessité d'entretenir cet outil qui a 30 ans.

M. GEST : Merci. Il y a d'autres intervenants ? Oui, je vous en prie, Madame.

MME LEPRESLE : Oui. Merci, Monsieur le Président. Juste par rapport au choix, enfin l'option sur le combustible solide, je voulais juste signaler que c'est un combustible qui est assez décrié par les associations environnementales parce que la composition de ce combustible peut contenir du plastique et en le brûlant ça peut polluer l'atmosphère.

M. GEST : Pas d'autres interventions ? Je donne la parole à Patrick DESSEAUX pour quelques observations.

M. DESSEAUX : Oui, quelques observations, notamment pour vous rappeler que c'est un outil formidable que nous avons la chance d'avoir sur Amiens Métropole. Je vous rappelle que c'est le plus vieil outil de France, puisque l'usine de méthanisation, elle est de 1989.

Je vous rappelle également que cette DSP pour 5 ans a été élaborée en 2015 et sur une durée de 5 ans, et que là, nous sommes donc dans cette nouvelle prospective. Sachant que pour répondre aux problèmes de négociation, je voudrais rappeler, Monsieur LESSARD, que vous avez eu l'ensemble des éléments, puisque vous avez participé notamment à plusieurs réunions avec nous, vous-même et Monsieur HUTIN, dans le cadre de l'élaboration de ce document. Vous n'avez pas assisté aux réunions où c'étaient les commissions, mais vous avez eu l'ensemble des éléments. Et

à ces questions que vous venez de poser, vous aviez eu les réponses. Je voudrais quand même dire que, en 2015, enfin non... Vous avez eu les réponses, Monsieur LESSARD. Non.

Par contre, je vous rappellerai qu'en 2015 nous avons fait, de 2015 à 2019, puisque nous étions sur 5 ans, de nombreux investissements. Ça, vous l'avez constaté lors des bilans respectifs que l'on a pu présenter ici ou dans les différents conseils. Par contre, nous avons un objectif sur 15 ans, puisque vous avez évoqué un montant relativement important d'investissement, mais c'est sur 15 ans avec un projet d'investissement très important. Très, très important. Et ça, vous avez pu le voir dans le rapport et chacun a pu le constater.

En ce qui concerne les CSR, oui, ça, nous l'avons dit, vous aviez déjà posé cette question. Effectivement, le CSR, c'est une production qu'on envisage mais pas dans le sens que vous l'évoquez, puisque c'est bien indiqué dans le rapport que ce serait effectivement... On va extraire le produit, mais le transporter pour qu'il soit transformé. C'est comme ça qu'on l'a évoqué. D'ailleurs, vous le dites et vous voulez avoir la confirmation de cette situation.

Voilà, moi, ce que je peux vous dire.

Après, on peut rentrer dans le détail notamment des négociations qui ont eu lieu, mais je ne sais pas si on ne va pas prolonger ce genre de réunion puisque c'est ce que vous demandiez.

Il est vrai qu'il n'y avait qu'une seule demande, enfin un seul projet : c'était la société IDEX. Ce que j'ajouterai, c'est qu'ils donnent satisfaction en ce qui concerne les travaux, y compris les travaux d'investissement réalisés par eux-mêmes, mais également concernant l'exploitation de cette usine. Ils étaient seuls. C'est relativement difficile dans une DSP d'avoir d'autres candidats s'il n'y en a pas quoi. Mais sachez que vous-même, les élus, les services, tout le monde, dans le cadre de la négociation, a travaillé énormément et a obtenu d'ailleurs des résultats très satisfaisants. Je me tiens à votre disposition pour vous donner le détail mais le détail que vous avez eu d'ailleurs, Monsieur LESSARD.

Après, je ne peux pas répondre à Madame LEPRESLE en ce qui concerne... Je n'avais pas connaissance que ces produits étaient très nocifs. C'est vous qui le dites, mais je ne l'ai pas vu dans aucun rapport. Je me suis retourné sur les services qui sont notamment spécialisés mais qui les évoquent effectivement.

M. GEST : Monsieur BILLOT me demande la parole.

M. BILLOT (HORS MICRO) : Alors simplement pour apporter une précision sur les CSR et leur incinération, il faut savoir que le CSR n'est incinéré que dans une unité spécialisée, dont les fumées sont traitées à la chaux bien souvent et qui permettent de ne rejeter dans l'atmosphère quasiment rien. Des analyses sont faites en permanence et les données sont analysées.

M. GEST : Merci.

Je dirai à Madame LEPRESLE que je lui conseille d'avoir des lectures diversifiées, pas des avis exclusifs ; ça permet de se faire une idée. C'est bien de lire ce que les associations peuvent produire. C'est bien aussi de pouvoir regarder ce que d'autres disent, car aujourd'hui les rejets sont extrêmement réglementés et donc on ne peut pas faire n'importe quoi dans...

M. BILLOT : Juste apporter une précision quand même : c'est que j'ai été constructeur de l'usine par Valorga, à l'époque, et que mon métier était gazier à l'origine. Donc, si j'apporte cette réflexion, c'est un ingénieur gazier qui vous donne l'information.

M. GEST : Donc, ça va gazer. C'est un peu facile, j'en conviens, mais...

Je voulais juste ajouter une chose à propos de l'usine d'incinération : c'est qu'il y a quelque chose qui a beaucoup intéressé les médias et qui est fait à cette usine, c'est ce que nous faisons des feuilles mortes ramassées. Je dois dire qu'on a été étonnés de voir que TF1, RTL, aujourd'hui *Le Figaro*, se sont intéressés, à l'instant RMC, me dit-on. Ça intéresse beaucoup. C'est une démarche dont on doit féliciter à la fois l'usine qui elle-même évidemment est en mesure d'utiliser avec beaucoup de, comment dirais-je, d'intérêt, puisqu'il y en a deux sortes, ce ramassage d'ordures ménagères. Ça donne aussi du sens au travail que font nos personnels dans ce domaine et je pense que les initiatives que l'on pourra prendre dans différents domaines, dans les années qui viennent, viendront conforter encore ce qui est fait. On a encore beaucoup de choses à imaginer et surtout faire preuve de créativité dans l'encouragement, l'incitation et non pas dans la coercition. Voilà.

Je mets aux voix ce rapport concernant la DSP.

ADOPTÉ

Observations :

MM. LESSARD, CARDON (pouvoir à M. LESSARD), Mmes ANNOOT, LEPRESLE, M. HUTIN (pouvoir à Mme LEPRESLE), Mme BERGER, M. ANGER, Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER) se sont abstenus.

14 - QUALITÉ DE L'AIR. ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SUIVI DES NUISANCES OLFACTIVES ET L'IMPLICATION CITOYENNE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR. ASSOCIATION ATMO HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Dans le cadre de son engagement pour les enjeux liés à la qualité de l'air, Amiens Métropole s'est particulièrement investie depuis une quinzaine d'années dans le suivi des nuisances olfactives sur son territoire et la sensibilisation du public, avec le concours de l'association ATMO Hauts-de-France.

L'association s'est proposé en 2019 de poursuivre ce suivi, et compte tenu de l'intérêt grandissant manifesté par le public pour les enjeux de qualité de l'air et de climat, ATMO Hauts-de-France a proposé aux Amiénois de participer à l'opération régionale « les Défis de l'air ».

Pour ces actions dédiées à notre territoire affichant un budget global de 25 000 €, ATMO Hauts-de-France sollicite un soutien financier de la part d'Amiens Métropole à hauteur de 80 %.

C'est pourquoi, je vous propose d'accorder une subvention pour un montant maximal de 20 549 € et d'approuver la convention annexée. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 - CRÉDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE. ANNÉE 2019. CONVENTION.

M. DELARUE : Mes chers collègues, je vais évoquer à l'instant les crédits dotation politique de la ville au titre de l'année 2019 et de vous rappeler que tant la ville d'Amiens que la communauté d'agglomération sont éligibles, et cela depuis 2013, à cette dotation de développement urbain qui,

en 2015, est devenue la dotation de la politique de la ville ainsi renommée et qui bénéficie aux collectivités les plus défavorisées qui comprennent des quartiers prioritaires. Je rappelle que nous sommes passés de trois quartiers à six quartiers prioritaires sur cette mandature.

Je voulais rappeler, Monsieur le Président, pour mémoire, que de 2013 à 2018, 144 projets ont été soutenus, 95 sous maîtrise d'ouvrage d'Amiens et 49 projets réalisés par notre collectivité, et donc soutenus par les crédits d'État pour un montant non négligeable d'un peu plus de 12 millions €.

Le but évidemment est d'améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services, et pour 2019, l'enveloppe globale sera un tout petit peu, mais très, très modestement, inférieure, mais vraiment dans des conditions microcholinesques, de 2 389 000 €.

Nous avons donc instruit l'ensemble des dossiers, puis ces dossiers ensuite ont été évidemment soumis... d'abord, consultation de nos services évidemment tant ceux de la ville, et priorisation des projets tant par le bureau municipal de la ville d'Amiens que par nous-mêmes, et cela s'est fait au mois de juin dernier.

Ensuite, on a transmis à l'État évidemment les propositions que nous avons faites et nous avons eu le plaisir d'apprendre que les 42 projets ville et métropole qui avaient été soumis à l'approbation de la préfecture pour le montant sollicité ont tous été validés.

Alors, en ce qui concerne notre collectivité, je relève, avec cette priorité que nous avons donnée à l'investissement, 10 dossiers d'investissement, 8 de fonctionnement, soit en tout, 18 dossiers pour le montant de 813 831 €.

Voilà pourquoi il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16 - CONTRAT DE VILLE D'AMIENS MÉTROPOLÉ. PROGRAMMATION 2019. 3ÈME RÉPARTITION.
CONVENTION ET AVENANT.**

M. DELARUE : Alors, Monsieur le Président, le rapport suivant, c'est de rappeler à l'ensemble de nos collègues que notre contrat de ville 2015-2020, qui va devenir d'ailleurs 2015-2022, a été signé donc au mois de février de l'année 2015 et autour de ses axes stratégiques que tout le monde connaît dans cette assemblée, s'appliquant sur les 6 quartiers prioritaires.

Pour la programmation 2019, l'enveloppe globale, et vous l'aviez indiqué tout à l'heure, Monsieur le Président, puisqu'à la différence d'un certain nombre de collectivités qui ont été amenées à réduire le montant de l'enveloppe globale dévolue aux associations des quartiers prioritaires, nous l'avons maintenue, voire même d'ailleurs un tout petit peu augmentée, à la marge. Et donc pour cette programmation 2019, nous sommes donc à 1 500 000 €.

La première répartition a eu lieu à hauteur de 1 287 000 €, puis une seconde répartition de 204 000 € et il reste cette troisième répartition autour de l'axe 5 sport/culture. Et je vous propose donc d'approuver le versement d'un montant total de 7 000 € réparti de la manière suivante :

- 3 000 € à l'association Action Réaction pour son école de futsal à Étouvie,
- Et 4 000 € au centre social et interculturel ALCO pour son dispositif d'accueil et de remobilisation éducative sur le quartier prioritaire Amiens Nord.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 - CONTRAT DE VILLE D'AMIENS MÉTROPOLE. AVENANT. PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RÉCIPROQUES.

M. DELARUE : Sur ce rapport, Monsieur le Président, mes chers collègues, il vous est proposé d'approuver le protocole d'engagements renforcés et réciproques, actant le prolongement du contrat de ville, comme je l'indiquais il y a quelques instants, jusqu'à la fin de l'année 2022.

Cet avenant au contrat de ville identifie également 8 défis qui sont repris dans la délibération, partagés par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, et correspondant à des champs suffisamment investis. En réalité, ils s'appliquent sur les 5 axes du contrat de ville que je rappelais également il y a quelques instants.

Dans le cadre de ces nouveaux défis, ce protocole vise à impulser de nouvelles actions, sur la période 2020/2022, répondant aux trois enjeux transversaux que sont, d'une part, le développement durable, d'autre part, la participation des habitants et enfin l'égalité femmes/hommes et la lutte contre toutes les discriminations.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit protocole.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ

Observations :

M. DUPILLE et Mme BOUVET se sont abstenus.

18 - SCHÉMA DIRECTEUR DE LA SIGNALISATION DIRECTIONNELLE SUR LE TERRITOIRE D'AMIENS MÉTROPOLE. APPROBATION.

M. RENAUX : Donc au regard du nombre important de mobiliers urbains dédiés à la signalétique et au nombre élevé de pôles mentionnés, Amiens Métropole a entrepris depuis 2017 une étude avec la société EGIS VILLES ET TRANSPORTS, titulaire d'un accord-cadre de prestations intellectuelles, l'étude du schéma directeur de la signalisation directionnelle de son territoire.

Les enjeux ont été d'optimiser le nombre de mentions à signaler et de réduire ainsi le nombre de panneaux tout en assurant un niveau de service de qualité dans le guidage des usagers.

Je vous propose ainsi d'approuver les grands principes retenus dans le document qui vous a été transmis.

M. GEST : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**19 - VOIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. RÉGULARISATION SUITE AUX ÉVOLUTIONS D'USAGE.
PROPOSITION DE CLASSEMENT ET DE DÉCLASSEMENT.**

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver le reclassement des voies d'intérêt communautaire d'Amiens Métropole, telles que détaillées dans les documents joints à la délibération, qui vous a été communiqué dans le souci de cohérence de traitement des territoires et de maîtrise des dépenses.

M. GEST : Pas de question(s) ? Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**20 - POULAINVILLE. AMÉNAGEMENT DE LA RUE IRÉNÉE DEFLESSELLE. FONDS DE CONCOURS.
CONVENTION.**

M. RENAUX : A Poulainville, la rue Irénée Deflesselle est située donc à l'ouest du centre-bourg et se connecte sur la route nationale 25.

Dans le cadre de l'aménagement de cette rue, du giratoire et de la placette attenante, qui est soumis à votre approbation, je vous propose de valider la convention de fonds de concours portant à 183 750 € le coût de la participation financière de la commune qui correspond donc à 30 % du montant hors taxes de travaux d'aménagement des espaces publics. En parallèle, la convention prévoit le remboursement par Amiens Métropole de la part lui incombant dans les travaux d'effacement de réseaux, pour un montant de 46 285 €. Et donc, il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTÉ

Observations :

MM. LESSARD, CARDON (pouvoir à M. LESSARD), Mmes ANNOOT, LEPRESLE, M. HUTIN (pouvoir à Mme LEPRESLE), Mme BERGER, M. ANGER, Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER) se sont abstenus.

21 - SALEUX. AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE CONTY (RD8). FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Donc, afin d'améliorer la sécurité des usagers et plus particulièrement celle des piétons, Amiens Métropole a programmé l'aménagement d'un trottoir sur la route de Conty, la RD8, à Saleux, sur le tronçon dépourvu de trottoir entre le lotissement Numa Auguez et le carrefour avec la rue Ernest Cauvin.

Les travaux, dont le coût est estimé à 100 000 € HT, sont programmés au dernier trimestre 2019.

Aussi, je vous propose d'approuver la convention actant le versement par la commune de Saleux d'un fonds de concours à hauteur de 30 % des dépenses, soit un montant estimé à 30 000 €, qui pourra varier en fonction du coût réel des travaux d'éclairage et d'effacement de réseaux.

Il convient donc d'autoriser également Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTÉ

Observations :

MM. LESSARD, CARDON (pouvoir à M. LESSARD), Mmes ANNOOT, LEPRESLE, M. HUTIN (pouvoir à Mme LEPRESLE), Mme BERGER, M. ANGER, Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER) se sont abstenus.

22 - SALOUËL. RÉAMÉNAGEMENT DE ROUTE DE ROUEN. INDEMNISATION AMIABLE DE COMMERCES EN RÉPARATION DE PRÉJUDICES SUBIS. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.

M. RENAUX : Comme vous le savez, Amiens Métropole a engagé de septembre 2018 à avril 2019 des travaux conséquents de réaménagement de la route de Rouen à Salouël.

Deux commerces ont été particulièrement impactés sur leur chiffre d'affaires : le garage Cagnard, pour lequel il est constaté une perte de marge de 14,45 %, et le commerce Hyper-Lunettes, avec une perte de marge de 23,65 % sur la durée des travaux.

Je vous propose ainsi de verser une indemnisation de 38 241,28 € au profit d'Hyper-Lunettes et de 12 973,22 € au profit du garage Cagnard, d'approuver les protocoles transactionnels correspondants, et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

Je précise toutefois que quatre autres réclamations me sont parvenues du Bar Tabac le Sulky, du fleuriste Boulevard des Fleurs, de l'Institut de Beauté SAS Bento Da Silva et de Carrefour Contact, pour lesquelles il n'est pas proposé d'indemniser. Considérant que pour les trois premiers, les documents comptables ne font pas apparaître une perte de marge supérieure à 10 %, et que le quatrième ayant fait l'objet d'une reprise au cours des travaux, il n'est donc pas possible de déterminer une variation de marge sur la période équivalente.

M. GEST : Merci.

M. RENAUX : Donc, les mêmes règles que pour le BHNS sont appliquées.

M. GEST : Je précise qu'il s'agit d'une démarche exceptionnelle parce que nous n'avons pas pour habitude de le faire, en dehors de l'opération BHNS, mais que là, il nous est apparu que compte tenu de la durée des travaux dans la commune et de leur importance, il y avait véritablement une nuisance qui a pu être facilement d'ailleurs constatée dans les documents comptables que les deux entreprises concernées nous ont fournis.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23 - AMIENS. BHNS. COMMISSION INDEMNISATION. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.

M. FRADCOURT : Dans le cadre des travaux du BHNS et suite à la commission d'indemnisation qui a émis un avis favorable, je vous propose d'approuver le versement des indemnités suivantes :

- Monsieur Pierre LEROY – Cabinet d'ostéopathie, kinésithérapie : à hauteur de 12 100 €,
- Madame Nathalie DESENCLOS – « La Bonne Table » : à hauteur de 13 200 €.

Il convient également d'approuver les conventions correspondantes et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24 - RENCONTRES DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION 2019. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION DES HAUTS-DE-FRANCE (HAUTS-DE-FRANCE INNOVATION DÉVELOPPEMENT), AMIENS MÉTROPOLE, LA CCI AMIENS PICARDIE ET AMIENS CLUSTER. CONVENTION.

M. FRADCOURT : Dans le cadre de ces rencontres qui auront lieu du 18 au 30 novembre, je vous propose d'approuver la convention entre Amiens Métropole, la CCI Amiens-Picardie et Amiens Cluster permettant de définir le cadre logistique et contractuel ainsi que l'apport de chacune des parties au titre de l'organisation de cet événement. Cette opération représente une dépense de 590 € pour la collectivité. Et donc, je vous propose d'approuver la convention mentionnée ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Des questions ? Oui, Monsieur HERNANDEZ.

M. HERNANDEZ : Merci, Monsieur le Président. Sur cette délibération, je ne prendrai pas part au vote.

M. GEST : C'est pris en compte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Observations :

M. HERNANDEZ n'a pas pris part au vote.

25 - CENTRE D'EXPOSITION ET DE CONGRÈS MÉGACITÉ. PROCÉDURE DE DSP. DÉCLARATION SANS SUITE DE LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE.

M. FRADCOURT : On peut peut-être joindre le 25 et le 26 puisqu'on est sur le même sujet.

Donc, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 18 février 2019, par lequel Amiens Métropole a lancé une procédure de mise en concurrence pour la passation d'une délégation de service public portant sur l'exploitation et la réalisation de travaux d'extension et de rénovation du Centre d'Expositions et de Congrès « Mégacité », à Amiens.

Je vous propose de déclarer que cette procédure a été déclarée sans suite pour cause d'infructuosité. En effet, un seul candidat, la société GL Events, actuel exploitant, a remis une offre qui ne répond pas aux prescriptions principales du cahier des charges. Et donc, suite à l'infructuosité de la procédure de délégation de service public pour Mégacité et compte tenu des délais courts pour parvenir à la conclusion d'un contrat provisoire, je vous propose de continuer avec la société GL Events, qui est l'exploitant actuel et le seul candidat à la procédure finalement déclarée sans suite. Elle présente les qualités techniques pour assurer l'exploitation du Centre d'Expositions et de Congrès Mégacité de manière provisoire.

M. GEST : Bien. Donc effectivement, il y a eu besoin de faire appel à cette DSP transitoire. Là encore, nous n'avons eu qu'un seul et unique candidat. C'est malheureusement le cas pour beaucoup de DSP en ce moment, mais nous ne pouvons que le constater. Donc, il y a deux rapports. Le 25 que je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 - CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRÈS MÉGACITÉ. PRINCIPE DE CRÉATION D'UNE DSP TRANSITOIRE.

M. GEST : Le 26 que je mets aux voix. Monsieur HADOUX ?

M. HADOUX : J'avais demandé un petit peu la parole juste avant.

M. GEST : Pardonnez-moi, je ne vous ai pas vu.

M. HADOUX : Non. C'était simplement pour savoir ce qui allait se produire maintenant parce qu'il y a un certain nombre de possibilités, mais là, il reste un an, un an et demi possible, pour que GL Events continue à gérer Mégacité. La suite, c'est quoi ? C'est un nouvel appel d'offres ? Est-ce que c'est une gestion en régie ? Est-ce que c'est une SPL ? Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ?

M. GEST : La suite, c'est effectivement une nouvelle procédure d'appel d'offres qui vous sera présentée dès que possible. Voilà.

Donc, je remets aux voix le 26.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27 - SYNDICAT MIXTE DU VAL D'AVRE. LIQUIDATION. CONVENTION.

MME FINET : Suite à l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2018 constatant la dissolution du Syndicat Mixte du Val d'Avre, il convient désormais de procéder à sa liquidation, et en ce sens, je vous propose d'approuver la convention qui acte le principe d'une répartition des résultats comptables à 50 % entre Amiens Métropole et le SIAEP du Santerre, et pour un montant de 40 868,41 € en exploitation et un montant de 83 346,13 € en investissement.

Je vous propose également d'approuver la rétrocession des terrains cédés au SMVA, au syndicat mixte du Val d'Avre, à l'euro symbolique.

Il convient enfin d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents qui se rapportent à cette opération.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 - ASSOCIATION FINANCES GESTION ÉVALUATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (AFIGESE). ADHÉSION. ANNÉE 2019.

M. MERCUZOT : Il s'agit de voter une adhésion dont le montant est très modeste, mais dont l'intérêt est énorme, Monsieur le Président. Il s'agit en effet d'adhérer à l'Association Finances – Gestion – Évaluation des Collectivités Territoriales, plus connue sous l'acronyme AFIGESE, qui constitue un réseau reconnu pour les praticiens et experts de ces domaines d'intervention.

Cette association, ce réseau fournit des analyses et expertises utiles pour l'aide à la décision dans ces secteurs stratégiques.

Et il est donc proposé d'y adhérer pour un montant annuel de cotisation de base fixé à 1 020 € et au maximum, ce sont trois collaborateurs de notre collectivité qui pourront participer aux travaux de ce réseau.

M. GEST : Oui. Attendez, René ANGER. Y a-t-il des questions sur le rapport qui vient d'être présenté ? Non. Vous voyez, Monsieur MERCUZOT : vous avez tellement été brillant que vous avez convaincu tout le monde d'une nouvelle adhésion. C'est une évidence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GEST : René ANGER.

M. ANGER : Oui. C'était juste pour dire que le point 30 qui s'affiche, qui s'affichait sur l'écran, ne correspond pas au point 30 qui s'affiche sur notre écran d'ordinateur.

M. GEST : Quelle sagacité, mon cher collègue ! Effectivement, on l'a noté. Ça n'était pas le bon rapport. Il y a une correction qui a été faite et donc le mal est réparé, et ça nous donne l'occasion de passer la parole à Pascal RIFFLART pour la délégation de service public de transport.

31 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC. EXPLOITATION DE RÉSEAU DE TRANSPORT URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION AMIÉNOISE. RAPPORT ANNUEL. ANNÉE 2017.

M. RIFFLART : On ne vote pas ? Non ? On ne vote pas ? Bien. Parce que justement ce rapport, c'est un rapport où il va être demandé de prendre acte et non pas de voter, Monsieur le Président.

C'est un classique, c'est un marronnier : c'est le rapport annuel, qui a été réclamé d'ailleurs dernièrement par notre collègue LESSARD, Monsieur LESSARD, sur l'exploitation du service de bus par la société KEOLIS.

C'est le rapport 2017, en attendant que soit présenté le rapport 2018 lors du prochain CAM, puisqu'on a un petit peu accéléré le processus, encore une fois pour pouvoir satisfaire aux requêtes de notre collègue, Monsieur LESSARD.

Ce rapport, c'est un classique en effet. Il n'y a pas grand-chose de très nouveau. Il peut être, par contre, assez intéressant parce que c'est l'année 2017 où ont commencé les travaux du BHNS et qui ont considérablement impacté la circulation. Je vous rappelle qu'à l'époque, on nous prédisait quand même le chaos. Je me souviens : c'était Amiens Verdun. Donc, c'est quand même intéressant de voir finalement ce qu'il a été réellement du fonctionnement du réseau pendant cette période.

Alors, on a eu un premier trimestre qui a été, un premier semestre qui a été très faste et un deuxième semestre qui l'a été beaucoup moins. Mais la résultante de tout cela, c'est quand même que finalement le bilan global est assez satisfaisant puisqu'on assiste quand même à une majoration de la fréquentation avec une augmentation d'à peu près 1,19 % des validations et même une petite augmentation de la recette à 2,74 % qui est, cette fois-ci, puisqu'on est encore sur l'ancien principe, nous n'étions pas encore sur la tarification solidaire, sur une échelle qui est tout à fait proportionnelle.

Donc, peu de choses. Je crois que c'est quand même... je pense, il faut quelque part... Il faut quand même se féliciter que malgré ces travaux, il y ait quand même eu un maintien du service public mis à disposition de nos concitoyens.

Le deuxième peut-être petit point d'intérêt de ce rapport, c'est qu'il va constituer un rapport de référence sur ce qui va se passer après, notamment en termes d'utilisation puisque nous étions encore sur 38 % de gratuité, c'est-à-dire que 38 % des validations se font avec des titres gratuits, ce qui est un chiffre qui est assez intéressant. Peu d'autres chiffres.

Je pense qu'on peut déjà, si vous voulez bien, Monsieur le Président, prendre acte de ce rapport. Je pense qu'il a été détaillé en commission. Je ne vois pas l'utilité, ici, d'encombrer les débats supplémentaires. On prend acte.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions, des interventions ? Il n'y en a pas. Il nous appartient donc de prendre acte de ce rapport de Pascal RIFFLART sur l'exploitation du réseau en 2017.

DONT ACTE

32 - RENOUVELLEMENT DE LA BILLETTIQUE INTEROPÉRABLE D'AMIENS MÉTROPOLE. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. RIFFLART : Donc, un rapport un peu plus technique. Il a été, là aussi, présenté exhaustivement en commission. Il s'agit en fait d'un protocole transactionnel. Il y en a eu plusieurs tout au long de ce projet de BHNS. Celui-ci concerne un accord transactionnel, un protocole transactionnel qui a été passé, en tout cas qui peut être passé avec la société PARKEON, après que vous l'aurez, je l'espère, validé. PARKEON, c'est la société qui est devenue FLOWBIRD qui s'occupe en fait de notre billettique.

En raison de retards observés sur la phase de spécifications détaillées, c'est-à-dire finalement les exigences techniques qui ont été demandées par cet opérateur auprès de nos services pour pouvoir faire avancer ce dossier, il s'est avéré nécessaire de recalculer le calendrier de réalisation, parce qu'il y a eu des retards qui ont été pris.

Et donc après négociations, il y a eu les engagements et efforts réciproques. Évidemment cette société nous a demandé des indemnités. Il a été envisagé finalement, dans une transaction qui permettait de limiter un petit peu, je dirais, les conséquences financières pour la collectivité. Cette transaction, telle qu'elle est présentée, elle permet de ne pas appliquer une prime qui était prévue à destination de FLOWBIRD de 275 000 €. Elle permet aussi finalement de recadrer tout le calendrier, ce qui n'était pas non plus très, très défini, et de pouvoir tenir les engagements que nous avons pris, notamment je parle en termes de post-paiement, notamment en termes de nouvelle billettique, d'utilisation de cartes bancaires et donc tout ça sera opérationnel, comme prévu, au mois de janvier. Mais par contre, nous nous engageons donc à une indemnité à hauteur de 300 000 € pour compenser évidemment les manquements auxquels nous avons dû... enfin les manquements dont nous avons été plutôt les acteurs.

Au total, le bilan est assez équilibré puisque finalement, si on fait les additions, on s'aperçoit que nous n'avons que 25 000 € qui restent à la charge de la collectivité. On considère donc que ce protocole semble équilibré et permet de continuer à avancer à une bonne célérité dans ce projet de billettique qui est, je le rappelle, tout à fait innovant et qui fera d'ailleurs bientôt l'objet d'une communication nationale.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33 - DREUIL-LÈS-AMIENS. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT.

M. DHONDT : Si vous me le permettez, je vous suggère...

M. GEST : Vous savez que je ne vous refuse rien, Monsieur DHONDT.

M. DHONDT : Donc, je vous propose de présenter les trois dossiers qui suivent conjointement.

Donc, il s'agit de mettre à jour la liste des équipements déclarés d'intérêt communautaire sur le territoire ouest et de toiletter les conventions suite aux évolutions constatées.

Le point 33 concerne la commune de Dreuil-lès-Amiens pour laquelle je vous propose de confirmer l'intérêt communautaire des terrains de football situés Hameau d'Étouvie, des deux terrains de pétanque et du bungalow, des vestiaires de football situés chemin d'Étouvie et enfin du local de la fanfare rue Jules Ferry.

La nouvelle convention de remboursement à intervenir est soumise à votre approbation. La somme de 18 057,06 € sera remboursée à la commune.

Pour Pont-de-Metz, qui est concernée par le point n° 34, c'est une somme de 24 786,13 € qui lui sera remboursée.

Des conventions d'occupation du domaine public sont à conclure pour les quatre équipements que sont : la bibliothèque, l'atelier de peinture, la salle de javelot et l'école de musique, dans lesquels sont pratiquées des activités reconnues d'intérêt communautaire.

Par ailleurs, l'intérêt communautaire est reconnu pour l'espace sportif qui comprend les terrains de sport extérieurs avec vestiaires (foot, volley et basket) et la halle de roller-hockey.

Et enfin, la délibération 35 concerne Saveuse pour le stade de football qui est situé rue de Dreuil. Une somme de 11 542,83 € lui sera reversée.

Pour tous ces dossiers, il convient d'approuver les conventions à intervenir et à vous autoriser, Monsieur le Président, à les signer.

M. GEST : Merci, mon cher collègue.

Y a-t-il des questions ? Donc, je vais mettre aux voix bien entendu séparément les trois rapports. Il s'agit donc tout d'abord du rapport n° 33.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34 - PONT-DE-METZ. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

M. GEST : Rapport 34, même vote ? Même vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35 - SAVEUSE. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT.

M. GEST : Rapport 35, même vote. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

36 - AMIENS. DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUT-DE-FRANCE. DÉPÔT D'UNE DÉFENSE DE MAMMOUTH AU JARDIN ARCHÉOLOGIQUE DE SAINT-ACHEUL. CONVENTION DE PARTENARIAT.

MME DEVÈZE : Depuis 1998, le Jardin archéologique de Saint-Acheul présente un double intérêt, à la fois la valorisation d'une coupe stratigraphique d'une grande rareté, classée au titre des Monuments Historiques, et puis la valorisation de la période de la préhistoire de l'Acheuléen qui fait de ce site un marqueur fort de l'histoire de notre territoire et plus largement de l'histoire de l'humanité.

Il convient aujourd'hui de repenser cet espace à la faveur des découvertes nouvelles sur la période de la préhistoire à Amiens et d'outils de médiation renouvelés.

À cet effet, une nouvelle scénographie des espaces permet désormais d'accueillir des objets destinés à accompagner les actions de médiation proposées.

Aussi, le Jardin archéologique de Saint-Acheul a émis le souhait de présenter, dans ses locaux, une défense de mammouth juvénile, que vous pouvez voir sur l'écran, issue des opérations archéologiques préventives réalisées sur le tracé du canal Seine Nord Europe.

Le service régional de l'archéologie approuve l'intérêt de ce dépôt en vue d'une exposition de longue durée qui n'occasionne aucune dépense nouvelle et ça présentera également un intérêt certain pour les nombreux groupes scolaires qu'accueille le Jardin archéologique.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec la DRAC Hauts-de-France, qui a pour objet de définir les conditions de ce dépôt, d'une durée de 5 ans, renouvelable tacitement.

M. GEST : Merci, chère collègue. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

37 - ASSOCIATION OMBELLISCIENCE. CIAP D'AMIENS MÉTROPOLÉ. CONVENTION DE PARTENARIAT.

MME DEVÈZE : Je vous propose d'approuver cette convention dans le cadre d'un partenariat qui permettrait de conjuguer à la fois une stratégie de médiation partagée et des outils de vulgarisation et de sensibilisation co-construits.

Alors, Ombelliscience, je vous précise que c'est l'Agence régionale de cultures scientifiques, techniques et industrielles et qu'il est proposé, dans le cadre de ce partenariat, une opération qui s'appelle objectif CIAP, dont vous avez peut-être vu déjà les affiches en ville, du 6 au 8 décembre, et qui invite les habitants de notre territoire à donner leur avis, à co-construire l'exposition qui sera présentée à la suite dans le cadre du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Et ça permet également, ce partenariat, si vous l'acceptez, de pouvoir programmer la Fête de la science sur notre territoire.

M. GEST : Merci, ma chère collègue. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

38 - BIBLIOTHÈQUES D'AMIENS MÉTROPOLE. CONVENTION DE COOPÉRATION DOCUMENTAIRE AVEC LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE.

MME DEVÈZE : Je vous invite à approuver la convention à intervenir avec la Bibliothèque nationale de France pour une durée de cinq ans. Cette convention de coopération documentaire concerne le recensement et la valorisation des fonds patrimoniaux, anciens, locaux et spécialisés et des manuscrits et leur signalement dans un catalogue en ligne.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

39 - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL. MISE EN PLACE DES CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (C.P.E.S.) ET PRÉPARATION DE LA DEMANDE D'AGRÉMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE. SIGNATURES DE CONVENTIONS INTER-ÉTABLISSEMENTS.

MME DEVÈZE : En effet, le Ministère de la Culture et de la Communication, par l'intermédiaire de la DRAC des Hauts-de-France, a autorisé le Conservatoire à Rayonnement Régional de notre territoire à assurer la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique. À cet effet, un cursus "Classes Préparant à l'Enseignement Supérieur" (CPES) a été mis en place en septembre 2019.

Je voudrais, dans ce cadre, souligner le travail considérable qui a été réalisé par le directeur de notre Conservatoire à Rayonnement Régional, Michel CROSSET, et la reconnaissance du travail qu'il mène déjà depuis de nombreuses années à la tête de notre conservatoire et qui fait qu'aujourd'hui le conservatoire est chef de file des 13 conservatoires régionaux, aussi bien de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais que de la région Picardie. Donc, notamment chef de file des conservatoires de Lille, Valenciennes ou Tourcoing, en matière notamment de musique et de théâtre.

Donc aussi, les différentes collaborations et échanges pédagogiques, administratifs et techniques à intervenir dans ce cadre devront être formalisés par écrit afin de permettre la constitution des dossiers de demande de ré-agrément pour la prochaine rentrée scolaire de 2020.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents documents correspondants ainsi que la démarche d'agrément.

M. GEST : Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GEST : Dans vos félicitations, fort légitimes, à l'endroit du directeur du conservatoire, vous auriez pu y ajouter la remarquable direction artistique qu'il a réalisée la semaine dernière pour la première grande soirée d'Amiens for Youth au cirque, ceux qui ont pu assister. C'est le travail du directeur du conservatoire et véritablement on ne peut que se louer du travail qu'il réalise non seulement dans le cadre habituel de sa fonction, mais également à l'occasion de soirées culturelles, comme celle qu'il nous a proposée jeudi dernier.

40 - INSTITUT NATIONAL DES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES. CONVENTION-CADRE.

MME DEVÈZE : Il s'agit en effet, depuis le 18 juillet 2011, des opérations archéologiques sur le territoire de l'agglomération. Ça concerne à la fois les diagnostics et les fouilles qui sont réalisés

soit par le service d'archéologie de notre collectivité, soit par l'INRAP, dans des champs de compétence équivalents.

L'élaboration d'une convention-cadre est l'opportunité de définir les principes directeurs de la collaboration souhaitée entre les deux opérateurs d'archéologie préventive.

Une première convention-cadre a été signée pour trois ans entre Amiens Métropole et l'INRAP, le 6 juillet 2012, avec un bilan fructueux :

- Plusieurs diagnostics et une fouille en commun,
- Une collaboration scientifique entre les chercheurs avec des publications scientifiques,
- Une répartition stratégiquement raisonnée des opérations de diagnostic,
- Et l'organisation de deux colloques nationaux.

Un nouveau projet de convention a été approuvé par délibération du 6 juillet 2016, toutefois la signature de la convention n'avait pas pu aboutir. C'est pourquoi je vous propose d'approuver une nouvelle mouture pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction expresse, dont la signature s'effectuerait le 4 décembre, après la conférence de presse concernant la découverte de la Vénus de Renancourt.

M. GEST : Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

41 - MAISON DE JULES VERNE. GESTION DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS. BUREAU DES ÉTUDIANTS. DON.

MME DEVÈZE : En effet, c'est un don de 398,66 € de la part du Bureau des Étudiants de Gestion des Entreprises et Administrations de l'IUT d'Amiens. Le BDE souhaite que les fonds soient inscrits sur le budget de la Maison de Jules Verne et utilisés pour l'achat d'une vitrine en plexiglas dans le but de pouvoir exposer la maquette du Saint-Michel III, un des bateaux de Jules Verne, dans le parcours muséographique de la maison.

M. GEST : Merci, ma chère collègue. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

42 - MAISON DU THÉÂTRE. PRIX ADO DE THÉÂTRE CONTEMPORAIN 2019-2020. CONVENTION.

MME DEVÈZE : Il s'agit du Prix ado de théâtre contemporain 2019-2020. Il a été créé en 2008, et c'est une action qui est pilotée par la Maison du Théâtre et la Délégation Académique à l'Action Culturelle du Rectorat de l'Académie d'Amiens dans le but de faire lire du théâtre contemporain aux jeunes entre 13 et 18 ans, de leur permettre une première pratique théâtrale avec un professionnel et de leur faire rencontrer un auteur.

Pour la mise en place de cette 12^e édition, qui rassemblera 353 élèves, répartis en 14 classes, collèges et lycées, dont trois se situent dans l'Aisne, six dans l'Oise et cinq classes dans la Somme, la Maison du Théâtre s'associe aux partenaires suivants :

- Le rectorat de l'académie d'Amiens,
- La Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte pour son établissement La Manekine à Pont-Sainte-Maxence,

- Le Théâtre du Beauvaisis à Beauvais,
- Le syndicat mixte du Familistère Godin pour son établissement Le Familistère à Guise.

Le budget de l'opération est de 37 100 €.

Et je vous propose donc d'approuver la convention de partenariat nous liant à ces différents partenaires et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

43 - MUSÉES D'AMIENS. RELIEFS DE BOIS POLYCHROMÉ DU XVI^e SIÈCLE. CONVENTION DE DÉPÔT ENTRANT AVEC LE MUSÉE DE CLUNY, MUSÉE NATIONAL DU MOYEN ÂGE ET LE MUSÉE NATIONAL DE LA RENAISSANCE

MME DEVÈZE : Je vous propose d'approuver la convention entre Amiens Métropole, le Musée National du Moyen Âge, Musée Cluny donc, et le Musée National de la Renaissance permettant le prêt de 25 reliefs en bois polychromés datables du XVI^e siècle et dont l'origine est amiénoise.

En effet, nous n'avons pas d'œuvres équivalentes dans les collections du musée. Ça vient donc enrichir cette période et au moment de la réouverture, ça sera bien sûr valorisé et c'est un atout de plus pour notre musée.

Le budget nécessaire pour ce projet représente une dépense de 21 000 € TTC.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

44 - PARC ZOOLOGIQUE. PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ SAINT JOSEPH. ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020. CONVENTION.

MME DEVÈZE : Je vous invite à renouveler le partenariat établi déjà depuis 3 ans entre le lycée d'enseignement agricole privé Saint Joseph, de Bucquoy, dans le Pas-de-Calais et le parc zoologique d'Amiens Métropole.

Une convention précise notamment les modalités de versement par l'établissement scolaire d'une somme de 10 000 €. Établie pour l'année scolaire 2019-2020, elle détaille les obligations des deux parties.

Donc, il s'agit essentiellement pour les élèves de ce lycée d'enseignement de pouvoir se former à la pratique au sein du parc zoologique, que ce soit avec les soigneurs ou les différents métiers du parc zoologique.

C'est une recette de 10 000 € au profit du parc zoologique.

Je vous demande de bien vouloir approuver la convention et autoriser Monsieur le Président à la signer.

J'en profite peut-être également pour vous indiquer que Ménya et Tilak, c'est-à-dire les deux tigres de Sumatra, sont bien arrivés au parc zoologique. Ils s'adaptent, pour l'instant, très bien, chacun de

leur côté. Dans quelques jours, voire quelques semaines, on les mettra en contact dans l'enclos, mais pour l'instant ils s'adaptent. Et je vous précise également que le choix s'est porté sur les tigres de Sumatra puisque c'est une espèce en voie de disparition. Il n'y en a plus que 450 dans le monde et que je vous rappelle également que les parcs zoologiques n'achètent pas d'animaux, mais échangent les animaux. Il y a un opérateur au niveau européen qui gère les listes de différents animaux et qui les répartit en fonction des besoins du parc. Donc, le mâle, Tilak, vient d'un zoo français, puisque c'est le parc de la Haute-Touche dans l'Indre, et puis Ménya, la femelle, vient de Flamingo Land qui est un parc anglais.

M. GEST : Et qui a transité par la France pour ne pas être gênée dans sa venue par le Brexit parce qu'on se posait des questions sur le fait de savoir si on pourrait l'avoir quand même. Donc, on a pris les devants. On l'a fait venir d'abord en France, dans un autre zoo, avant qu'elle vienne chez nous. Voilà.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

45 - QUERRIEU. INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT.

M. DEBART : Donc, il s'agit de la convention de remboursement pour les travaux d'entretien des équipements sportifs de la commune de Querrieu qui a rejoint la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2018.

Par délibération du 7 février 2019, l'intérêt communautaire de l'équipement sportif de la commune de Querrieu a été déclaré. Cette dernière est amenée à effectuer des interventions pour le compte d'Amiens Métropole au titre des compétences transférées.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver une convention de remboursement pour fixer les montants à reverser à la commune de Querrieu selon les modalités et les évaluations définies, la somme globale s'élevant à 5 685,29 € pour chaque année puisqu'il y aura un rappel sur l'année 2018. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Petite particularité pour cet équipement sportif de football à Querrieu : il est partagé avec la commune de Pont-Noyelles qui partage également les frais d'entretien.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

47 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Mes chers collègues, il n'y a pas de question orale, pas de vœu. Je vous donne donc rendez-vous, ici même, le 19 décembre pour le vote du budget. Bonne fin de soirée !

La séance est levée à 21 h 03.

Le Président de séance,

Alain GEST